

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Sixième séance – Lundi 28 juin 2010, à 20 h 45

**Présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne, MM. Alexandre Chevalier, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Maria Pérez, Annina Pfund, MM. Jean Sanchez et Alexandre Wisard.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 18 juin 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 28 juin et mardi 29 juin 2010, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal  
Résolution: cadrons la vidéosurveillance

## **1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

## **3. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 24 juin 2008 de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, acceptée par le Conseil municipal le 24 mars 2010, intitulée: «Cadrons la vidéosurveillance!» (R-114)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DE LA RÉOLUTION*

En matière de sécurité et de surveillance, le Conseil municipal affirme sa volonté de favoriser une approche basée sur la proximité et les moyens humains, et regrette le développement de la vidéosurveillance sur le territoire municipal comme outil de contrôle en temps réel de son espace public.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter régulièrement un état des lieux de l'évolution des pratiques en matière de vidéosurveillance.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Conformément à la demande formulée dans la deuxième partie de la résolution R-114, nous vous communiquons le rapport d'activité de la Commission de vidéosurveillance à ce jour, qui porte sur la première partie de l'année 2010. Pour la période précédente, de même que pour la composition de la commission, nous vous prions de vous référer au rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public sur la résolution R-114, voté le 24 mars 2010.

---

<sup>1</sup> «Mémoire 167<sup>e</sup> année»: Rapport, 5338.

En date du 16 février 2010, les membres de la commission se sont rendus au Centre funéraire de Saint-Georges aux fins de localiser et de cerner le champ couvert par les sept caméras équipant ce site.

A l'issue de cette inspection locale, la commission a procédé à l'audition du chef du Service des pompes funèbres et cimetières et du chef dudit centre.

Ces mesures d'instruction ont permis à la commission de dresser un préavis circonstancié, tant pour ce site que pour le système de vidéosurveillance équipant les bâtiments sis dans l'enceinte du cimetière des Rois, à Plainpalais.

Les travaux de la commission ont également porté sur l'élaboration du questionnaire permettant une première phase d'instruction écrite destinée aux installations existantes, autant qu'aux projets.

A la suite d'études et de débats approfondis, la commission a finalement établi un questionnaire comportant une introduction explicative et 34 questions échelonnées sous huit rubriques. Ce questionnaire a été adressé, en date du 18 février 2010, à tous les responsables d'installations de vidéosurveillance existantes non encore traitées ou projetées.

Dans le contexte de l'élaboration de ses préavis, la commission a remarqué qu'il convenait de s'entourer des compétences d'un expert en matière de cryptage, floutage et codage, de même que pour mieux discerner les différences techniques entre les systèmes de vidéosurveillance analogiques et numériques, cela afin de pouvoir mener à chef sa mission en étant parfaitement éclairée.

Aussi, lors de sa séance du 19 mars 2010, la commission a questionné et entendu le directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication, par ailleurs membre suppléant de la commission.

Il résulte principalement de cette audition que des mesures de sécurité beaucoup plus strictes doivent être mises en œuvre pour les systèmes fonctionnant selon la technique du numérique, les possibilités de captation frauduleuse des données étant singulièrement accrues dans ce dernier cas de figure.

Fort de ces enseignements issus de l'audition de M. Eric Favre, la commission a tenu une nouvelle séance en date du 12 avril 2010.

Lors de cette séance, la commission a pris en compte les précisions fournies par M. Favre, d'une part en révisant dans ce sens ses recommandations et, d'autre part, en établissant des préavis adaptés et spécifiques pour le Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges et le cimetière de Plainpalais-chapelle des Rois; le Musée de l'Ariana; le Muséum d'histoire naturelle et l'Institut et Musée Voltaire, ce dernier cas n'ayant toutefois pu être achevé à l'issue de ladite séance.

En outre, les cas du Palais Eynard et du Grand Théâtre ont également été abordés. Toutefois, il est apparu que la commission ne pouvait statuer sur ces deux dossiers sans opérer, préalablement, une vision locale de ces deux sites et entendre leurs responsables aux fins d'être plus amplement renseignée sur des aspects techniques et matériels.

Ce complément d'instruction a été conduit par une délégation de la commission, en date du 18 mai 2010.

Il sied encore de mentionner que, en date du 22 avril 2010, la commission a rencontré M<sup>me</sup> Isabelle Dubois, en sa qualité de préposée cantonale à la protection des données et à la transparence (PPDT), ainsi que sa suppléante, M<sup>me</sup> Anne-Catherine Salberg.

Mis à part d'établir un premier contact, cette rencontre visait à faire connaître le travail conduit par la commission, depuis mars 2009, à la PPDT et d'entamer un dialogue permettant de définir au mieux les attributions de l'autorité cantonale et celles de la commission municipale, étant rappelé que la PPDT a commencé son mandat le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

En outre, la commission a siégé à nouveau le 11 mai 2010, séance au cours de laquelle, hormis divers autres objets, elle a traité des préavis relatifs aux sites de l'Institut et Musée Voltaire, de la Halle de Rive, ainsi qu'à la Caisse municipale de l'Hôtel-de-Ville, les installations équipant cette dernière semblant toutefois ne plus être en service.

A la connaissance de la commission, les installations de vidéosurveillance en service, autres que celles précitées, qui lui restent à traiter, sont les suivantes:

- bâtiment de la rue du Grand-Pré N° 9 (GIM);
- arcade d'information municipale (ACE);
- immeuble de la rue du Stand N° 25 (DSIC);
- école du Mail 1 (ECO);
- centre de déconstruction du Cardinal (LOM);
- Musée d'ethnographie (MEG);
- Maison des arts du Grütli (SAT);
- horloge fleurie (SEVE);
- casernes I, II et III (SIS);
- centre sportif de la Queue-d'Arve (SPO);
- centre sportif de Vessy (SPO);
- centre sportif des Vernets (SPO);
- centre sportif du Bois-des-Frères (SPO);
- centre sportif du Bout-du-Monde (SPO);
- centre sportif de la piscine des Vernets (SPO);
- section étude et construction de la rue des Vieux-Grenadiers (SPO).

A ce jour, seuls les questionnaires relatifs aux casernes I, II et III et à la Maison des arts du Grütli ont été retournés à la commission.

Par ailleurs, bien que la mission de la commission vise prioritairement à traiter les installations existantes, elle entend néanmoins faire tout son possible pour entrer concurrence en matière sur les dossiers des projets qui lui sont soumis, nonobstant la priorité susévoquée.

Au jour du présent rapport, à mi-mai 2010, les projets dont il est question ci-dessus concernent les demandes pour la promenade du Pin Nos 1 et 3 (GIM), le parking Pâquis-Centre de la rue de Berne 50 (GIM), le projet du Musée d'art et d'histoire au sein du bâtiment de la rue Charles-Galland (MAH) et la gare routière.

Il est à noter que l'instruction est, suivant les cas, fort complexe, d'autant plus que la commission sera amenée à devoir trancher préalablement la question de sa compétence. En effet, le cas des installations équipant les bâtiments de la promenade du Pin N<sup>os</sup> 1 et 3 est, par exemple, emblématique en ce sens qu'il mêle l'application des législations fédérales et cantonales et qu'il implique également l'accord de l'autorité cantonale compétente, ainsi que celui du chef du Service des bâtiments de la Ville de Genève.

Vu les difficultés qui se présentent au fil du cours de l'instruction des dossiers, il est difficile d'établir en l'état un calendrier indiquant la date précise de l'achèvement de la mission de la commission en ce qui concerne le traitement des installations existantes.

En tout état, la commission met tout en œuvre pour parvenir à réaliser la mission qui lui a été confiée dans les plus brefs délais possibles, étant rappelé que trois de ses membres sont concurrencelement employés à plein temps au sein de l'administration municipale.

Enfin, prenant note de la position de principe du Conseil municipal énoncée au premier paragraphe de la résolution R-114, le Conseil administratif se tient à la disposition de toute commission du Conseil municipal désireuse de faire un état des lieux ponctuel ou régulier de la pratique en matière de vidéosurveillance mise en œuvre par la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Pierre Maudet*

**M<sup>me</sup> Valérie Bourquin** (Ve). Les Verts sont satisfaits de la réponse du Conseil administratif à la résolution R-114. En revanche, nous le sommes moins du temps

que prennent les différentes institutions citées en page 3 de ce document – elles concernent tous les départements de la Ville – pour satisfaire aux sollicitations du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Je m'étonne que la quasi-totalité des centres sportifs – à l'exception de celui de Varembe – n'y aient toujours pas répondu. J'attire l'attention de M. Tornare sur le fait que, si cette situation continue, nous finirons par croire qu'il a quelque chose à nous cacher. Par conséquent, je me réjouis qu'il s'assure d'une prompte réponse à ces demandes.

**4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey et M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève» (M-641)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- le caractère controversé du projet du Conseil administratif en matière de pavillons de la rade;
- le risque de référendum contre cette proposition (proposition PR-364);
- la tentative inachevée du Conseil administratif d'améliorer l'apparence de ces pavillons;
- le besoin d'une vision d'ensemble de l'aménagement de la rade;
- la complexité de la problématique, qui englobe, notamment, la circulation piétonne et cycliste, le parcage et l'entretien des bateaux, les exploitants des stands, les usagers et hôteliers du pourtour de la rade;
- les prérogatives cantonales en matière d'aménagement en bordure de lac (prérogative du propriétaire),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à poursuivre et intensifier les travaux de la commission multipartite entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les acteurs concernés, sous la forme, par exemple, d'ateliers citoyens, dans l'objectif de définir un cahier des charges et un projet permettant de mettre globalement et durablement en valeur le patrimoine de la rade de Genève.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 6890.

Motion: une vision d'ensemble pour la rade

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La rade de Genève est un site dont la beauté est unanimement reconnue. Son aménagement résulte d'une construction par étape au gré des nécessités d'agrandissement de la ville vers le lac. En ce sens, la future plage des Eaux-Vives correspond à l'extension des besoins de lieux de détente des habitants de l'agglomération, qui caractérise notre époque. Cependant, l'évolution des usages durant ces cent dernières années s'est faite sans y porter la réflexion nécessaire. D'adaptations en bricolages, nous avons pu constater de nombreux dysfonctionnements qu'il était nécessaire de corriger; ils portaient atteinte à l'image de la rade et ils ont été ou sont en voie d'être corrigés.

Le dossier des pavillons a trouvé une issue heureuse qui résout conjointement les questions de localisation sur les quais, d'esthétique et fonctionnalité des pavillons et de leur gestion. La réponse a été donnée en deux temps, d'abord la préparation du changement des emplacements en 2009, puis le remplacement des conteneurs anciens par les récents pavillons aux nouveaux emplacements dès mars 2010.

Le quai marchand des Pâquis a été libéré du parking qui l'encombrait et équipé d'une borne escamotable.

Le problème de la signalétique de la rade, redondante, mal placée et disparate, est en cours de résolution. Un inventaire exhaustif a été dressé et il sera procédé à l'enlèvement progressif de tous les éléments dont l'implantation sur le domaine public ne s'impose pas. Des solutions alternatives de diffusion de l'information seront proposées aux actuels bénéficiaires.

L'encombrement des quais par pléthore d'activités et de dépôts disparaîtra avec la construction de la future plage et du port des Eaux-Vives par l'Etat de Genève, en coordination avec notre administration. L'autorisation de construire et le crédit de travaux sont acquis; le chantier devrait commencer avant la fin de l'année 2010. En effet, une disposition rationnelle des activités permettra d'absorber toutes les activités portuaires. Sur les quais marchands, la libération des activités déplacées au nouveau port permettra d'apprécier la qualité de la promenade. Le Conseil administratif proposera l'examen des modifications utiles à leur mise en valeur, avec le dépôt d'une demande de crédit d'étude.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

**5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2007 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2009, intitulée: «Pour un véritable pont entre les Vernets et la rue de l'Ecole-de-Médecine!» (M-722)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que l'actuelle passerelle des Vernets n'offre pas des conditions de sécurité et de circulation optimales pour ses usagers;
- le caractère éphémère de cette passerelle qui fut construite lors d'un exercice militaire en 1951;
- l'importance que prendra cet axe de circulation lors de la construction du futur quartier de la Praille et de la nouvelle affectation de la caserne des Vernets;
- la fragilité de sa structure porteuse et de son tablier qui a nécessité sa fermeture préventive lors des intempéries du mois d'août;
- la nécessité d'élargir les points de passage entre les deux rives à destination des transports publics;
- la possibilité d'un financement mixte avec le Canton si le nouveau pont des Vernets accueillait une ligne de trolleybus,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de continuer la discussion sur la construction d'une nouvelle traversée entre la rue de l'Ecole-de-Médecine et le quai des Vernets, à condition qu'elle soit réservée à la desserte interquartier et aux TPG, moyennant des aménagements de modération du trafic, avec une meilleure sécurité cyclable et piétonne des accès à cette traversée et sur celle-ci.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Afin de permettre, dans les plus brefs délais, un transit sécurisé des usagers sur la passerelle actuelle de l'Ecole-de-Médecine, un crédit de réalisation (PR-594), d'un montant de 333 500 francs TTC, a été déposé par le Conseil administratif, le 6 février 2008, et voté par le Conseil municipal, le 19 février 2008, muni de la clause d'urgence, au sens des articles 61 de la Constitution de la République et canton de Genève, et 32 de la loi sur l'administration des communes.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Rapport, 2196.



## Motion: fermer un tronçon de l'avenue De-Gallatin

Les travaux ont été réalisés avant l'Eurofoot 2008 et ont permis de mettre en exploitation une voie consacrée aux piétons et cyclistes, ainsi qu'une voie réservée aux véhicules inférieurs à 3,5 tonnes, en sens unique, depuis les Vernets en direction de la plaine de Plainpalais.

La réalisation d'un nouveau pont, financé par la Fondation Hans-Wilsdorf, entre la rue Hans-Wilsdorf et la rue de l'Ecole-de-Médecine, est actuellement en cours. Une convention entre la Ville de Genève et la fondation a été signée pour délimiter les conditions de remise de l'ouvrage d'art, étant précisé qu'il n'y a aucune charge liée à la construction de celui-ci pour la Ville. Ainsi, après achèvement, démontage de la passerelle actuelle et réception des travaux, cet ouvrage sera remis à la Ville de Genève.

Le nouveau pont comprendra, sur sa largeur de 16 m, deux voies de circulation, deux pistes cyclables et deux trottoirs.

Afin d'accompagner ces travaux, un crédit de réalisation (PR-709), d'un montant total de 4 413 309 francs TTC, a été déposé par le Conseil administratif, le 27 mai 2009, et voté par le Conseil municipal, le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Cette demande de crédit concerne la rénovation du réseau de collecteurs de la rue de l'Ecole-de-Médecine, les travaux d'aménagements de cette même rue, la construction et la rénovation du réseau de collecteurs de la rue Hans-Wilsdorf, ainsi que l'étude de circulation et d'aménagement pour la modification du carrefour des rues François-Dussaud et Hans-Wilsdorf.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

**6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 juin 2008 de la commission de l'aménagement, acceptée par le Conseil municipal le 17 février 2010, intitulée: «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles» (M-812)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à procéder à une analyse d'ensemble du secteur et à proposer différentes variantes du projet de fermeture du tronçon de l'avenue De-Gallatin compris

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Rapport, 4978.

## Motion: fermer un tronçon de l'avenue De-Gallatin

entre le chemin Furet et l'avenue d'Aire à la circulation automobile (ayants droit exceptés) ou toute autre mesure susceptible d'améliorer le confort des habitants;

- à aménager une traversée piétonne et cycliste sécurisée entre l'avenue De-Gallatin et Planète Charmilles, sur l'avenue d'Aire, ou toute autre mesure éventuelle tendant au même objectif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En réponse à l'initiative IN-2 «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!», acceptée le 19 janvier 2010 par votre Conseil, une proposition de crédit est sur le point d'être déposée afin d'étudier des rues ayant le potentiel d'être piétonnisées. L'avenue De-Gallatin répondant aux critères de l'initiative, sa piétonisation sera étudiée dans le cadre de cette démarche comme un site prioritaire. La question des ayants droit sera évidemment prise en considération.

Quant à la deuxième invite de la motion, un complément à l'autorisation de construire du projet de l'avenue d'Aire a été déposé, le 17 mars 2010, auprès du Département des constructions et des technologies de l'information, répondant à cette demande. Pour le financement du projet, une demande de crédit sera déposée prochainement à votre Conseil.

Dans le cadre de ce projet, le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes seront améliorés sur les trottoirs de l'avenue d'Aire et au droit des traversées reliant le centre commercial Planète Charmilles, de même pour les itinéraires venant de l'avenue De-Gallatin. Une traversée pour les cyclistes a été introduite au droit du passage piétonnier près du N° 3 de l'avenue d'Aire, car leur parcours pour se rendre au centre commercial se fait aujourd'hui à travers un passage privé interdit aux circulations autres que piétonnes.

Parallèlement, il a été demandé à la Direction générale de la mobilité d'envisager une étude de régulation pour qu'au moins l'une des deux traversées piétonnes susmentionnées soit sécurisée par une signalisation lumineuse.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

**7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 janvier 2009 de M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, intitulée: «Platanes du boulevard Helvétique» (QE-302)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

J'aimerais savoir pourquoi, lors de la récente replantation de platanes dans la partie inférieure du boulevard Helvétique, on a choisi de les aligner sur une seule ligne au lieu de conserver la plantation en quinconce d'origine, encore visible dans la portion supérieure de la rue.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le réaménagement de la berme centrale du boulevard Helvétique a été réalisé en 2007-2008. Ce projet a été établi par le Service du génie civil, en collaboration avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service des espaces verts et de l'environnement et le Service de la sécurité et de l'espace publics.

Des travaux courants d'entretien de la chaussée ont été entrepris en 2004-2005. Ces interventions ont mis en évidence la situation sanitaire préoccupante des platanes dans la partie basse du boulevard. Dans ce contexte, notamment en lien avec le risque d'extension de la maladie du chancre coloré des platanes, une analyse phytosanitaire des arbres situés entre la rue François-Versonnex et le cours de Rive a été engagée.

Les platanes, âgés d'environ 120 ans, souffraient en effet de nécroses importantes et présentaient un grave degré de dangerosité tant pour les usagers du marché et du site que pour le personnel chargé de l'entretien des arbres. Le rapport concluait dès lors à la nécessité d'abattre les platanes dans les meilleurs délais. Le dessouchage des platanes impliquant la démolition complète de la berme, un projet de réaménagement a été ainsi mis au point par les services concernés.

Pour des raisons de pérennité des futures plantations, le Service des espaces verts et de l'environnement et la Direction générale de la nature et du paysage ont préféré planter les nouveaux arbres en alignement simple, au vu des nombreuses contraintes du secteur telles que l'exploitation du marché, charge du trafic, accessibilité au parking de Rive, présence de réseaux en sous-sol et création d'une nouvelle traversée piétonne, l'alignement en quinconce nécessitant une emprise importante au sol et au sous-sol non réalisable à cet endroit.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4281.

SÉANCE DU 28 JUIN 2010 (soir)  
Question: platanes du boulevard Helvétique

Le projet a fait l'objet d'une demande de crédit (PR-490), présentée auprès de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2006, et le crédit a été approuvé en séance plénière du Conseil municipal le 16 janvier 2007.

Pour information, les platanes ont été plantés dans une fosse de plantation continue, ce qui garantit le bon développement des arbres. En outre, ils ne seront plus taillés en «tête de chat» mais en port semi-libre afin de retrouver la configuration d'origine. Les arbres plantés sont résistants au chancre coloré, mais de taille relativement limitée en raison du choix actuellement disponible en pépinière. L'abandon de la taille en «tête de chat» assurera enfin une meilleure pérennité des plantations.

Cette opération s'inscrit dans la politique de renouvellement du patrimoine arboré de la ceinture faustyste dans ce périmètre urbain. Une première réalisation a eu lieu au cours de Rive il y a une dizaine d'années et les prochaines interventions à planifier concerneront notamment la partie médiane et supérieure du boulevard Helvétique, les platanes actuels datant de la même période que ceux situés sur le tronçon Versonnex-cours de Rive.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). La réponse à ma question écrite QE-302 a pris beaucoup de temps, et elle génère une autre question. Le Conseil administratif nous dit que l'on n'a pas encore choisi le type de plantation des platanes dans la partie médiane et supérieure du boulevard Helvétique: seront-ils alignés comme ceux du bas du boulevard, ou en quinconce comme à l'origine? Je demande donc ce qu'il en est pour la suite des interventions concernant le boulevard Helvétique.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame Brunier, la réponse à votre question sur les platanes du boulevard Helvétique découle de la fin du dernier paragraphe. Je vous le lis: «... les prochaines interventions à planifier concerneront notamment la partie médiane et supérieure du boulevard Helvétique, les platanes actuels datant de la même période que ceux situés sur le tronçon Versonnex-cours de Rive.» Je précise qu'ils seront remplacés de la même manière, et que cette logique prévaudra pour toute la restructuration du boulevard.

## 8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2010 de M. Grégoire Carasso, intitulée: «Evolution des sommes d'investissement allouées à la Voirie» (QE-322)<sup>1</sup>.

### TEXTE DE LA QUESTION

Considérant les missions multiples de la Voirie – Ville propre (collecte des résidus ménagers en vrac, collecte des déchets recyclables, collecte des déchets encombrants, nettoyage des routes, nettoyage des trottoirs, nettoyage lors de manifestations, etc.), j'aimerais connaître quelle a été l'évolution des sommes d'investissement et de fonctionnement allouées à chacune de ces missions pour les exercices 2007, 2008 et 2009.

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### Evolution des charges de fonctionnement

L'évolution des charges par missions et prestations du service Voirie-Ville propre pour l'exercice 2007 et 2008 ainsi qu'au budget 2009 est présentée dans le tableau annexé. La ventilation des coûts est basée sur les renseignements fournis par le Contrôle de gestion dans les rapports du Conseil administratif à l'appui du projet de budget.

Globalement, le total des charges a passé de 52 986 900 francs en 2007 à 55 177 100 francs en 2008. Au budget 2009, le total des charges ascende à 56 468 300 francs.

Il y a lieu de relever un effort particulier consenti en 2008 en ce qui concerne le tri des déchets et l'information au public liée à la campagne contre les débaras sauvages.

#### Evolution des sommes liées aux investissements

En 2007 et 2008, la charge des amortissements des crédits d'investissement concernant le service Voirie-Ville propre s'est élevée à 568 948 francs.

Ces amortissements concernaient les crédits suivants:

- **PR-100 A** du 12 janvier 2002 (339 200 francs)  
*Transfert provisoire du dépôt de secteur de nettoyage de la voirie de la rue Baulacre 12 à la rue de Montbrillant 23.*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annonce, 6060.

## Question: sommes d'investissement allouées à la Voirie

- **PR-288** du 16 avril 2003 (142 000 francs)  
*Acquisition de divers matériels et équipements prévus pour la collecte des déchets et leur conditionnement sur les aires de tris et les espaces de marchés.*
- **PR-406** du 6 avril 2005 (3 670 000 francs)  
*Renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Division de la Voirie.*  
A noter que sur les 22 véhicules et engins renouvelés, 14 concernent le service Voirie-Ville propre, les autres étant attribués aux Services du génie civil et logistique et manifestations.

Pour l'exercice 2009, la charge totale d'amortissements s'est élevée à 790 141 francs. Elle se rapporte aux crédits mentionnés ci-dessus auxquels il y a lieu de rajouter les deux nouvelles propositions d'investissement suivantes:

- **PR-591** du 12 décembre 2007 (892 292 francs)  
*Acquisition des conteneurs de récupération du verre et du PET.*
- **PR-560** du 23 mai 2007 (2 0987 000 francs)  
*Renouvellement des véhicules et engins spécifiques de voirie.*  
Sur les 24 véhicules demandés, 7 concernent directement le service Voirie-Ville propre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Pierre Maudet*

Question: sommes d'investissement allouées à la Voirie

**Voirie Ville-Propre**

Charges et revenus par missions et prestations (en milliers de francs)	Comptes 2007		Comptes 2008		Budget 2009	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>Collecte des déchets</b>	<b>23'630.3</b>	<b>986.9</b>	<b>29'188.3</b>	<b>1381.6</b>	<b>30'074.2</b>	<b>1'110.0</b>
Collecte des résidus ménagers en vrac	18'531.1		18'730.7	12.7	19'512.1	
Collecte des déchets recyclables	5'392.2	986.9	4'696.8	1'331.8	5'109.3	1'110.0
Tri des déchets dans les manifestations	1'307.9		3'206.2	8.2	4'509.4	
Collecte et déconstruction des déchets encombrants	2'766.3		426.4	27.9	943.3	
Information au public	632.8		2'128.2	1.1		
<b>Nettoyement de domaine public</b>	<b>24'356.6</b>	<b>47.2</b>	<b>25'988.8</b>	<b>54.1</b>	<b>26'394.1</b>	<b>51.0</b>
Nettoyement systématique des voiries du domaine public	21'888.7	47.2	23'588.9	53.9	23'822.5	51.0
Nettoyement manifestations	1'418.6		1'451.9		1'637.5	
Viabilité hivernale	543.1		246.8		301.5	
Information au public	506.2		701.2		732.2	
<b>Total comptabilité analytique</b>	<b>52'986.9</b>	<b>1'034.1</b>	<b>55'177.1</b>	<b>1'435.7</b>	<b>56'468.3</b>	<b>1'161.0</b>
Charges et revenus présentés en diminution des revenus et des charges	553.9	553.9	378.6	378.6		
Charges et revenus non incorporables	807.2					
<b>Total comptabilité générale</b>	<b>54'348.0</b>	<b>1'588.0</b>	<b>55'555.7</b>	<b>1'814.3</b>	<b>56'468.3</b>	<b>1'161.0</b>

**9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 11 mars 2009, sur la pétition intitulée: «Fermer la rue de la Tour-de-Boël pour lutter contre le vacarme nocturne» (P-217)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-217 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- favoriser l'éclairage au sol afin d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants;
- reconsidérer l'affectation des locaux du petit Palace à la fin du bail;
- imposer dès la fin du bail actuel une fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine et 4 h le week-end (dans la mesure où la recommandation précédente ne serait pas réalisable);
- s'assurer que les conciergeries respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif comprend les doléances exprimées par les pétitionnaires. Il relève cependant que si certaines mesures peuvent et doivent être prises, le fait d'habiter au centre-ville implique un certain nombre d'inconvénients qui ne peuvent être entièrement supprimés.

Pour ce qui concerne l'éclairage au sol, le département des constructions et de l'aménagement, après analyse des solutions envisageables, estime qu'il ne constitue pas la mesure la plus adéquate pour améliorer le sentiment de sécurité des habitant-e-s. En effet, à moins d'être intégré dans une approche globale, selon le principe de la place du Molard par exemple, il peut se révéler éblouissant pour les passant-e-s et augmenter la pollution lumineuse, alors que l'objectif du Conseil administratif est de limiter cette dernière.

Cela étant, l'éclairage de la rue de la Tour-de-Boël est effectivement vétuste et équipé de sources lumineuses à vapeur de mercure, dont l'efficacité énergétique est médiocre, comme c'est encore le cas pour une quantité relativement importante de luminaires sur le territoire communal. C'est l'une des raisons pour lesquelles une importante campagne d'assainissement va permettre le remplacement des quelques 4500 points lumineux répartis sur toute la ville, et ce en trois ans

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Rapport, 5343.



## Pétition: vacarme nocturne à la rue de la Tour-de-Boël

environ. Ce changement permettra d'augmenter sensiblement l'efficacité énergétique du système et surtout la qualité et la quantité de la lumière dans les rues rénovées. Il s'agit de l'un des objectifs du plan lumière, à savoir «éclairer mieux en consommant moins».

Le renouvellement de l'éclairage des rues de la Vieille-Ville est également prévu dans ce contexte, particulièrement s'agissant des anciennes lanternes équipées avec des lampes à vapeur de mercure, telles que celles de la rue de la Tour-de-Boël. Compte tenu des qualités propres du site, une attention particulière devra être apportée au choix des luminaires, choix qui devra être validé par l'autorité cantonale compétente. Cette démarche est en cours, mais n'aboutira vraisemblablement que dans quelques mois, de sorte qu'une date précise de début des travaux ne peut être annoncée à ce stade. Une fois les travaux réalisés, l'éclairage du lieu concerné sera beaucoup plus confortable et répondra à la demande des pétitionnaires.

S'agissant du dancing le Petit-Palace, soulignons tout d'abord que la seule présence de cet établissement ne suffit pas à expliquer les nuisances dont se plaignent les habitant-e-s, dès lors qu'il est situé dans un lieu de passage très fréquenté. Pour mémoire, rappelons que les locataires de l'immeuble sis 14, rue de la Tour-de-Boël ont tous et toutes été formellement informé-e-s de cette situation lors de la conclusion de leur bail. D'ailleurs, ce dernier prévoit une clause spécifique à ce sujet, attirant leur attention sur le caractère très bruyant du quartier, particulièrement la nuit.

Tenant compte des recommandations du Conseil municipal, la Gérance immobilière municipale (GIM) est néanmoins intervenue auprès de l'exploitant afin qu'il engage à nouveau une personne chargée de veiller au bon comportement des client-e-s de l'établissement à l'extérieur de ce dernier, appelée un «chuchoteur». La GIM a reçu une suite positive à sa demande.

La GIM a également interpellé le service cantonal du commerce, compétent pour l'application de la loi cantonale sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, du 1<sup>er</sup> janvier 1989, dont les articles 6 et 18 traitent expressément des conditions relatives aux horaires d'ouverture des établissements publics et de la problématique des nuisances éventuelles générées par ces derniers. Le dossier est ainsi à l'examen en collaboration entre la GIM et l'autorité compétente pour une éventuelle réduction des horaires d'ouverture. Notons que cette dernière ne peut être unilatéralement imposée par le bailleur au locataire. S'agissant d'une possible résiliation du bail en vigueur qui permettrait une modification de l'affectation des locaux concernés, la prochaine échéance dudit bail interviendra au début du printemps 2011.

Pour ce qui concerne la question de la conciergerie, la GIM a remplacé les containers en fer par des containers en plastique, ce qui est de nature à réduire

sensiblement le bruit lié à leur déplacement. Les instructions nécessaires ont par ailleurs été données au sujet des horaires de dépose des poubelles sur le domaine public, sachant que la GIM reste ponctuellement disponible en cas d'éventuel non-respect de ceux-ci.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 23 juin 2009 de M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Christophe Buemi, développée le 23 mars 2010, intitulée: «Pour que Radio Cité redevienne une véritable radio associative genevoise» (I-199)<sup>1</sup>.**

*RÉSUMÉ DE L'INTERPELLATION*

(...)

Par exemple, l'émission portugaise «Hora Lusitana», qui existait depuis vingt ans, a été tout simplement supprimée. Pourquoi? Parce qu'on y parlait une langue étrangère alors que c'était un des critères d'obtention de la concession attribuée par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) aux radios associatives.

Parmi d'autres fonctionnements salariaux troubles, on relève des contrats de travail censés respecter la convention collective de travail en vigueur et qui ne la respectaient pas. Sept collaborateurs sont licenciés avant Noël 2008. A la suite de quoi, au début de 2009, quatre autres collaborateurs sont à leur tour également licenciés.

(...)

En conséquence, une plainte a été déposée par Comedia auprès de l'OFCOM. Ce dernier dénonçait «une gestion calamiteuse des ressources humaines ainsi qu'une dérive commerciale des programmes», le but étant toujours de voir si Radio Cité respectait l'esprit de sa concession.

(...)

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Développée, 5091.

C'est pourquoi nous prions aujourd'hui le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'être mis au courant des résultats de l'analyse de l'OFCOM et de faire en sorte que Radio Cité respecte désormais sa concession.

Et, apprenant également qu'un nouveau directeur a été nommé récemment, nous aimerions connaître les futures intentions de la direction de Radio Cité.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat pour lui demander la transmission des résultats de l'analyse de l'OFCOM relative à Radio Cité et consécutive à une plainte du syndicat Comedia.

Il ne manquera pas de tenir informé le Conseil municipal de la suite qui sera donnée à sa requête.

Pour le surplus, il n'appartient pas à une collectivité publique d'interpeller un diffuseur privé au bénéfice d'une concession afin de connaître ses intentions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

Annexe à la réponse I-199



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 9 juin 2010

Le Conseil d'Etat

4457-2010

Ville de Genève. Administration centrale
Reçu le: 10 JUIN 2010
Séance CA du: 13 JUIN 2010
Décision:
A traiter par:
Copies: Mme SALTER M. HANOT M. TORNIER M. HENNY M. PAGANI

CONSEIL ADMINISTRATIF  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
Case postale 3983  
CH-1211 Genève 3

Concerne : Votre courrier du 12 mai 2010 relatif à Radio Cité.

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs,

Votre courrier susmentionné a retenu toute notre attention. La concession pour la diffusion d'un programme de radio local-régional dans la zone Genève a été accordée à Radio Cité par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) le 31 octobre 2008 et est valable jusqu'au 31 décembre 2019. Lors de la procédure de consultation organisée par le DETEC en 2007, notre Conseil avait préavisé favorablement le maintien de cette concession à Radio Cité.

L'évaluation du respect des obligations contractuelles prévues dans la concession octroyée ainsi que les éventuelles sanctions prononcées à l'encontre d'un concessionnaire sont du ressort de l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Aucune disposition légale n'oblige l'OFCOM à communiquer aux autorités cantonales les résultats de ses contrôles. Notre Conseil ne possède pas le document que vous sollicitez et vous invite donc à contacter directement l'OFCOM.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

*A. Wyden Guejpa*  
Anja Wyden Guejpa

Le président :

*François Longchamp*  
François Longchamp

**11. Réponse du Conseil administratif à:**

- la motion du 29 novembre 2006 de MM. Roman Juon, David Metzger, M<sup>me</sup> Nicole Bobillier, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Annina Pfund, Béatrice Graf Lateo, M. Jean-Charles Rielle, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Travaux d'intérêt général» (M-660)<sup>1</sup>;
- la motion du 12 mars 2008 de M. Alain de Kalbermatten, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2008, intitulée: «Des TIG pour la Ville de Genève» (M-779)<sup>2</sup>.

*TEXTE DE LA MOTION M-660*

Considérant que:

- le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la nouvelle partie générale du Code pénal suisse entrera en vigueur et devra être appliquée;
- certaines peines pourront être exécutées sous la forme de travaux d'intérêt général;
- les conséquences de ces nouvelles dispositions amèneront l'Etat, les communes, des associations et divers organismes à suggérer des travaux à réaliser,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se mettre en rapport avec le Service de l'application des peines et mesures pour voir dans quelle mesure la Ville de Genève pourrait organiser des travaux d'intérêt général.

*TEXTE DE LA MOTION M-779*

Considérant:

- les articles 37, 38 et 39 du Code pénal suisse, afférents au travail d'intérêt général (TIG), qui précisent que le TIG doit être accompli au profit d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin et qu'il n'est pas rémunéré;
- le règlement genevois E 4 50.06 sur l'exécution du TIG;
- que le TIG est un service rendu en réparation d'une infraction;
- que de nombreuses tâches d'utilité publique, notamment en matière de propreté, ne sont pas effectuées en Ville de Genève par manque de personnel pour les accomplir,

---

<sup>1</sup>«Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 6954.

<sup>2</sup>«Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Développée, 4758.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser un encadrement pour le travail d'intérêt général (TIG) en Ville de Genève et de le proposer en priorité pour des tâches ayant pour but l'amélioration de la propreté;
- de décliner et d'organiser les autres tâches d'utilité publique auxquelles pourrait être affecté le TIG.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Ces deux motions traitent de l'organisation de travaux d'intérêt général (TIG) par la Ville de Genève. Aussi, le Conseil administratif répond à leurs invites dans une seule et unique réponse.

En préambule, rappelons que, depuis le début de la présente législature, le Conseil administratif est soucieux de développer des mesures d'insertion et de formation en Ville de Genève. En ce sens, il a mandaté la Direction des ressources humaines (DRH) pour déployer des actions, notamment:

1. favoriser l'engagement de stagiaires dans le cadre des mesures cantonales et fédérales de chômage (PEF, AFO, ARE, PCEF);
2. développer des projets destinés à favoriser l'insertion de publics particulièrement fragiles en offrant des places de stage ou d'immersion professionnelle au sein des services;
3. accroître l'engagement d'apprenti-e-s. Notons qu'en quatre ans l'augmentation du nombre d'apprenti-e-s est de 74%. Pour la rentrée de septembre 2010, la Ville a prévu d'engager environ 80 apprenti-e-s;
4. offrir des places de stage à des étudiant-e-s ayant un stage obligatoire dans leur cursus scolaire, universitaire ou HES;
5. accueillir plus de jeunes pour des jobs d'été pour une durée de trois semaines. Ainsi, la Ville engagera environ 160 jeunes au cours de l'été 2010;
6. augmenter le nombre de civilistes exécutant leur obligation de service en Ville. Ces derniers sont passés de 23 en 2006 à 83 en 2009. Pour 2010, le nombre de civilistes devrait être de l'ordre de 100.

Via le Fonds chômage, cinq projets d'insertion par l'activité économique ont vu le jour en 2009.

Pour terminer ce tour d'horizon, le Conseil administratif informe le Conseil municipal que la DRH étudie, en outre, la possibilité de mettre en place les actions suivantes:

1. offrir une expérience professionnelle à des jeunes en rupture de scolarité afin de leur permettre d'évaluer la pertinence de poursuivre leur scolarité. En les confrontant au monde du travail, ces jeunes prendraient conscience de la valeur et de l'intérêt à continuer leurs études;
2. offrir un premier emploi à des jeunes ayant achevé leur formation;
3. offrir un emploi à des personnes ayant 50 ans révolus et étant en situation de fin de droit de leurs allocations chômage.

Ainsi, s'agissant de la préoccupation soulevée par les motionnaires, à savoir l'organisation en Ville de Genève de TIG, le Conseil administratif confirme qu'il est intéressé à confier des tâches d'utilité publique à des personnes affectées au programme TIG. Il s'agit d'une mesure qu'il entend, à court terme, mettre sur pied dans l'administration. L'objectif est de faire de la Ville de Genève un exemple parmi les collectivités publiques actives à ce programme. Il convient toutefois que la DRH répertorie les missions réalisées en Ville et pouvant être des TIG. Il va de soi que, d'ores et déjà, ces tâches s'annoncent variées (voirie, jardinage, pliage de courrier, mise sous enveloppes, triage, etc.) et concerneront plusieurs services de l'administration.

Dans l'attente qu'une organisation réfléchie et aboutie soit en place au niveau de l'ensemble de l'administration, le Conseil administratif peut d'ores et déjà relever que la Voirie – Ville propre (VVP) a entrepris plusieurs démarches visant à intégrer dans ses activités des personnes affectées au programme TIG. En effet, une demande formelle a été adressée au Service de l'application des peines et mesures (SAPEM). Toutefois, s'agissant des personnes majeures, ce dernier n'a pas été en mesure, à ce jour, de présenter des candidat-e-s. En ce qui concerne les personnes mineures au moment de leur condamnation, la VVP a confirmé au service cantonal compétent être d'accord pour la prise en charge de jeunes «tigistes». Aujourd'hui, une convention est à établir entre le SAPEM et la Ville afin de fixer les conditions d'accueil et les droits et devoirs de chacune des parties.

Pour conclure, le Conseil administratif souhaite voir la Ville active dans son offre de TIG aux personnes condamnées à une peine jusqu'à trois mois, et leur éviter ainsi l'incarcération et la désocialisation, tout en bénéficiant du travail fourni à la collectivité. Toutefois, au vu de toutes les mesures déjà adoptées dans la législature en cours, les ressources manquent à ce jour pour développer pleinement cet axe de réinsertion sociale, sous réserve d'une expérience pilote qui pourrait démarrer rapidement à la VVP.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Je dois avouer que je n'ai strictement rien compris à la réponse aux motions M-660 et M-779! Leur formulation était pourtant claire: il s'agissait de travaux d'intérêt général, et non pas des apprentis, des civilistes et des jobs d'été dont nous parle la réponse du Conseil administratif. Tout cela n'a strictement rien à voir avec ce que nous demandions! On nous dit aussi que la Ville est intéressée aux travaux d'intérêt général, et qu'une expérience pilote pourrait rapidement être lancée à la Voirie...

Pour moi, c'est du remplissage, et je ne sais pas à qui m'adresser pour y remédier – peut-être à M. Maudet ou à M<sup>me</sup> Salerno... En tout cas, je trouve cette réponse décevante et totalement creuse. Il me semble important de le dire: les travaux d'intérêt général offrent une possibilité de réinsérer des gens qui ont pu fauter, et il est dommage de ne pas utiliser ce moyen pour ce faire – ou, tout simplement, pour leur redonner goût à la vie. Je vois que je n'aurai apparemment pas de réponse complémentaire de la part du Conseil administratif, c'est bien dommage!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur de Kalbermatten, je transmettrai vos propos à M<sup>me</sup> la maire Sandrine Salerno, qui n'est pas dans la salle en ce moment. En effet, c'est elle qui s'est chargée de cette réponse du Conseil administratif aux motions M-660 et M-779.

**La présidente.** Je salue à la tribune du public M. le député Christian Bavarel.  
(*Applaudissements.*)

**12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 janvier 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Aide aux anciennes et anciens employé-e-s de la Ville à organiser leur retraite tout en passant leur savoir-faire à leurs successeurs» (QE-252)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Par un article paru dans *Le Matin bleu* du 9 janvier 2007, j'ai appris que M<sup>me</sup> Sophie Bernard, créatrice de la nouvelle société Amplitudes, proposait aux

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4616.



entreprises, administrations, établissements divers, d'utiliser les retraités pour qu'ils passent leur savoir-faire à leurs successeurs.

Le Conseil administratif serait-il prêt à faire cette expérience?

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'article dont il est question soulève les deux thématiques immanquablement liées au départ à la retraite d'un-e collaborateur-trice et ce quel que soit son employeur. Il s'agit pour le ou la futur-e retraité-e, d'une part, de donner un nouveau sens à sa vie et, d'autre part, d'assurer la transmission de son savoir au ou à la plus jeune qui reprendra sa place.

Le Conseil administratif est très conscient qu'un départ à la retraite est un changement important non seulement pour l'employeur, mais surtout pour le collaborateur ou la collaboratrice de la Ville de Genève. En ce sens, il a confié à la Direction des ressources humaines (DRH) la mission de mettre en place et de développer des actions permettant d'assurer des conditions sereines de départ à la retraite, tant pour le ou la futur-e retraité-e que pour le service.

Depuis plusieurs années, le secteur Développement et formation de la DRH propose dans son catalogue un cours destiné aux futur-e-s retraité-e-s.

Depuis 2009, un nouveau concept est en place. Les deux journées de formation intitulée «Bien préparer sa retraite et la vivre pleinement» sont organisées avec des ateliers pratiques, de sorte à mieux répondre aux besoins concrets des futur-e-s retraité-e-s. Le programme de ce cours accorde une place prépondérante aux aspects psychologiques en mettant les participant-e-s dans une dynamique de projet pour franchir avec succès ce tournant de la vie et permettre une transition harmonieuse entre vie professionnelle et retraite. Les changements, que doit gérer le ou la futur-e retraité-e, sont traités qu'ils soient liés aux aspects financiers, au capital santé physique et psychologique ou à la passation du poste de travail. La réflexion est également menée sous l'angle des avantages de la retraite en termes d'activités et de collaboration avec des associations. La présentation et la mise en contact avec Cité Seniors sont assurées.

Les employé-e-s, à environ une année de la retraite, sont invité-e-s à suivre ce cours dont le concept est basé sur l'idée de la réalisation d'un projet. La DRH les encourage à venir accompagné-e-s de leur conjoint-e-s afin de leur permettre de gérer ensemble cette étape importante de la vie.

En 2009, le cours «Bien préparer sa retraite et la vivre pleinement» dans sa nouvelle formule a enregistré 63 participant-e-s. Ces dernier-ère-s ont soit déjà

pris leur retraite en 2009, soit la prendront en 2010. Pour information: l'année 2009 a vu 92 départs à la retraite et l'année 2010 en prévoit 102.

Parallèlement, une brochure intitulée *Votre retraite* est actuellement en cours de finalisation à la DRH. Elle est un guide pour les démarches que le ou la retraité-e se voit amener à entreprendre. De même, ce document traite des relations avec la Caisse de compensation AVS, avec la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), avec l'Administration fiscale genevoise, ainsi que des prestations complémentaires à l'AVS et de la couverture d'accident. Quelques adresses utiles sont également indiquées à la fin de la brochure.

S'agissant du volet lié au transfert des compétences acquises avant le départ à la retraite, la DRH l'intègre dans sa réflexion visant à favoriser et promouvoir de nouvelles organisations de travail. D'un point de vue concret, lorsque le transfert de compétences s'avère nécessaire, plusieurs approches peuvent être retenues, telles que:

- assurer la disponibilité budgétaire en personnel temporaire permettant l'engagement du ou de la successeur six mois avant le départ du ou de la futur-e retraité-e et lui donner ainsi le temps et le soutien nécessaires au transfert progressif de ses compétences;
- introduire de nouveaux modèles de mise à la retraite, comme la mise à la retraite progressive avec un taux d'activité partiel pour les collaborateur-trice-s proches de la retraite. Cette mesure permettrait au ou à la futur-e retraité-e d'avoir une démarche progressive en assurant le transfert de son savoir-faire.

Aujourd'hui, cet axe de travail de la DRH est à étudier en étroite collaboration avec les départements et les services de l'administration. Ces derniers sont les plus à même pour formuler leurs besoins et leurs attentes en termes de transfert de compétences lors des départs à la retraite. En effet, chaque fonction et chaque poste de travail s'inscrivent dans la situation spécifique du service.

Pour conclure, le Conseil administratif est conscient de l'importance et de la nécessité d'avoir des mesures optimales en place qui permettent aux employé-e-s de la Ville de Genève de partir à la retraite dans des conditions sereines et d'entamer leur nouvelle vie paisiblement. Fort de cette conviction, il est aussi attentif à la bonne continuation de l'activité dans le service au niveau du ou de la remplaçant-e et de la qualité des prestations dispensées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

Question: péréquation financière fédérale en faveur des villes-centres

Question: service civil

**13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2010 de M. Grégoire Carasso, intitulée: «Ainsi fonds, fonds... (péréquation financière fédérale en faveur des villes-centres)» (QE-323)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Considérant le fonds spécifique de la Confédération issu de la nouvelle péréquation financière et visant à indemniser les charges des villes-centres – fonds doté pour Genève de 200 millions de francs – j’aimerais connaître les modalités de redistribution à la Ville de Genève de cette manne touchée par le Canton de Genève.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

A ce jour, il n’existe aucun accord entre l’Etat et la Ville de Genève visant à rétrocéder une part de l’indemnité perçue au titre de charges dites «de ville-centre». Relevons toutefois que cette indemnité ne fait que réduire la facture que l’Etat de Genève règle au titre de la péréquation intercantonale.

Rappelons également que la Ville de Genève perçoit un montant correspondant à 0,4 centime d’impôt de toutes les autres communes du canton au titre de compensation de ville-centre dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale instituée par la loi 10412 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

**14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 décembre 2008 de M. Grégoire Carasso: «La Ville de Genève fera-t-elle aussi la «preuve par l’acte»?» (QE-301)<sup>2</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Considérant:

- le bilan social des ressources humaines 2007 de la Ville de Genève et la diminution du nombre de civilistes entre 2006 et 2007;

<sup>1</sup>«Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6060.

<sup>2</sup>«Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3890.

- la révision de la loi fédérale sur le service civil dont la modification essentielle porte sur la procédure d'admission qui remplace la demande motivée et l'audition du candidat par la «preuve par l'acte»;
- l'entrée en vigueur probable de cette loi au 1<sup>er</sup> avril 2009;
- la vraisemblable augmentation du nombre de civilistes devant trouver un travail d'intérêt public;
- l'intérêt, en termes de service public et de ressources humaines, de cet apport de compétences et de convictions,

j'aimerais savoir si et comment la Ville de Genève entend se préparer à cette perspective.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis le début de la législature en cours, le Conseil administratif est attentif à étendre l'offre de mesures d'insertion et de formation en Ville de Genève. Plusieurs actions ont été entreprises en ce sens. L'une d'elles vise à l'augmentation du nombre de civilistes exécutant leur obligation de service en Ville de Genève.

En préambule, rappelons que le service civil est un service de substitution au service militaire. Il constitue une forme spécifique d'exécution de l'obligation de servir et n'est pas une alternative au service militaire. Dès lors, l'accès au service civil passe par la voie du service militaire et n'est ouvert qu'aux personnes déclarées aptes.

S'agissant du lieu d'exercice du service civil, conformément à l'article 3 de la loi fédérale sur le service civil (LSC), sont réputées établissements d'affectation les institutions de droit public (Confédération, cantons et communes) ou les institutions privées exerçant une activité d'utilité publique (associations, fondations, etc.).

Pour qu'un service de la Ville soit reconnu en tant qu'établissement d'affectation, un dossier de demande doit être établi et transmis au Centre régional du service civil de Lausanne. Rappelons que peuvent devenir des établissements d'affectation les institutions déployant des activités dans les domaines de la santé, du service social, de la conservation des biens culturels, de la protection de la nature et de l'environnement, de l'entretien du paysage, de l'entretien des forêts, de l'agriculture et de la coopération au développement et à l'aide humanitaire.

La demande est établie par le service demandeur en collaboration étroite avec la Direction des ressources humaines. Outre le renseignement du formulaire ad

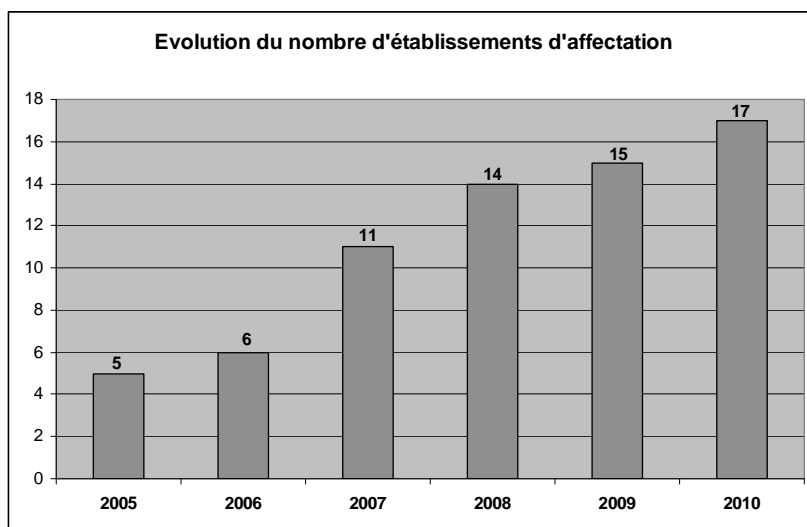
## Question: service civil

hoc, le service doit démontrer sa capacité à offrir au civiliste un travail d'intérêt public. Aussi, le dossier de demande comprend également un ou plusieurs cahiers des charges précisant les activités prévues pour le civiliste, un organigramme et le plan des postes du futur établissement d'affectation. De même, les rapports d'activités des deux dernières années sont transmis. La procédure est gratuite et aucun émoulement n'est perçu par le Service civil.

Le délai de réponse est d'environ un mois. La décision de reconnaître un service en qualité d'établissement d'affectation est accompagnée, en cas de réponse positive, des cahiers des charges admis pour une affectation de service civil, du nombre maximal de civilistes autorisés à travailler simultanément au sein de l'établissement, du montant obligatoire de la contribution et, enfin, de toutes autres conditions supplémentaires.

Aujourd'hui, la Ville compte 17 services reconnus comme établissements d'affectation alors que, en 2005, ils n'étaient que cinq.

On constate, depuis 2005, une augmentation annuelle manifeste du nombre d'établissements d'affectation en Ville. Ci-après, le détail de cette évolution:



Source: Direction des ressources humaines

Pour être complet, le Conseil administratif cite les services par année d'affectation:

2005: archives, Bibliothèque de Genève, Conservatoire et Jardin botaniques, Musée d'art et d'histoire, Service social.

2006: Délégation à la jeunesse.

2007: Service des bibliothèques et discothèques municipales, Muséum d'histoire naturelle, Musée d'histoire des sciences, Institut et Musée Voltaire, Bibliothèque musicale.

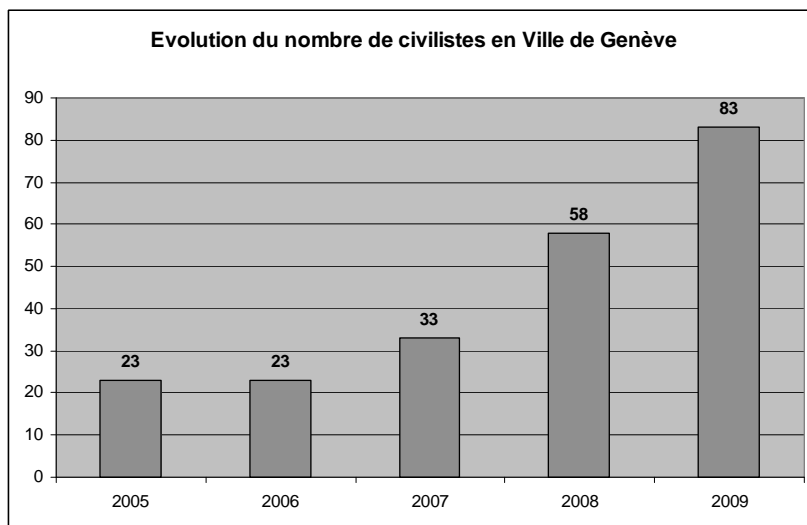
2008: Fonds municipal d'art contemporain, Musée d'ethnographie de Genève, Délégation à l'Agenda 21.

2009: Service de l'énergie.

2010: Direction du département de la culture, Service des espaces verts et de l'environnement.

Relevons que cette progression se poursuit. En effet, plusieurs services sont actuellement en attente d'une réponse du Service civil pour être reconnus comme établissements d'affectation. A ce titre, peuvent être cités la Direction du département de l'environnement urbain et de la sécurité et le service Voirie – Ville propre qui viennent de déposer leur dossier de demande.

Comme pour les établissements d'affectation, le nombre de civilistes a fortement progressé depuis 2005 comme l'illustre le graphique ci-dessous:



Source: Direction des ressources humaines

## Motion: retraite flexible pour le personnel de la Ville

Pour 2010, 75 affectations sont d'ores et déjà prévues, elles devraient se situer au niveau de 100 d'ici à la fin de l'année. Précisons encore que, en principe, les civilistes doivent rechercher eux-mêmes un établissement d'affectation disposé à les accueillir.

D'un point de vue des ressources, depuis plusieurs années, le budget à la disposition de la Direction des ressources humaines fait l'objet chaque année d'une autorisation de dépassement du Conseil administratif sur les rubriques concernées. Tant le budget pour le paiement des prestations dues aux jeunes gens que celui lié à la contribution à la Confédération pour la main-d'œuvre fournie (qui est fonction du nombre de jours de service civil effectués) sont à adapter face à la réalité actuelle. Le Conseil administratif entend ainsi adapter les sommes budgétées pour les civilistes dans le cadre de l'établissement du projet de budget 2011.

Pour conclure, on peut aisément dire que la Ville de Genève, grâce au soutien et à la volonté du Conseil administratif, a su pleinement développer cet axe d'action tant en termes de service public qu'en termes d'apport de compétences par les civilistes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

**15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez, acceptée par le Conseil municipal le 20 février 2008, intitulée: «Pour une retraite flexible et à la carte en faveur du personnel de la Ville de Genève» (M-702)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'établir une retraite flexible et à la carte en faveur du personnel de la Ville de Genève;
- d'en évaluer les avantages et les inconvénients;
- de proposer une date de mise en application du nouveau système.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Développée, 4374.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Conformément aux statuts de la Ville de Genève et de sa caisse de prévoyance, la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), le personnel de la Ville est à la retraite dès l'âge de 62 ans révolus. Pour mémoire, rappelons que la CAP applique un plan en primauté des prestations et qu'elle attribue un taux de rente de 2% par année de cotisation pour atteindre au bout de trente-cinq ans un taux de rente maximal de 70% du dernier salaire assuré.

Les employé-e-s peuvent faire valoir leur droit à une pension de retraite dès l'âge de 58 ans révolus. Si la retraite anticipée est prise entre l'âge de 60 ans révolus et 62 ans, il n'y a pas de réduction de rente, la CAP prend à sa charge ce coût. Si l'employé-e a entre 58 ans révolus et 60 ans, la réduction de la rente est de 5% par année d'anticipation.

Par ailleurs, la possibilité est donnée au/à la fonctionnaire, dont le taux de rente à la CAP est de 40% au plus, de poursuivre son activité au-delà de 62 ans révolus, mais au plus jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite fixé selon la loi sur l'AVS. Il/elle est alors engagé-e en qualité d'auxiliaire fixe sur la base d'une acceptation du Conseil administratif.

Le nouveau statut du personnel, à l'étude au Conseil municipal, maintient le même principe que celui décrit jusqu'ici. Toutefois, le taux de rente passe de 40% à 50% pour pouvoir prolonger l'activité au-delà de 62 ans révolus. De même, il précise que les cadres supérieur-e-s qui projettent de prendre une retraite anticipée doivent en informer leur supérieur-e hiérarchique au moins six mois avant la date de leur départ.

Aujourd'hui, ce sont là les flexibilités dont dispose le personnel de la Ville.

Soulignons que le Conseil administratif entend la préoccupation soulevée par les motionnaires quant à la nécessité de mettre en place des mesures permettant de combler des lacunes de prévoyance pour les personnes ayant eu un parcours professionnel inhabituel, avec du temps partiel par exemple. En ce sens, il a la réelle volonté de réfléchir, en collaboration avec les partenaires sociaux, sur les mesures de retraite anticipée qui pourraient être développées pour le personnel de la Ville.

Toutefois, entamer cette réflexion aujourd'hui n'est pas adéquat. En effet, bien que sa couverture financière soit aujourd'hui assurée, la CAP constate qu'elle souffre d'un problème structurel qui ne lui permet pas de maintenir un taux de couverture suffisant à terme. Cette situation trouve son origine dans le nombre de pensionné-e-s très élevé en regard du nombre d'actif/ve-s cotisant-e-s. En conséquence, pour faire face à ce problème structurel, elle mène des



## Motion: retraite flexible pour le personnel de la Ville

études importantes basées sur plusieurs scénarios visant à assurer son équilibre financier à long terme. Il en résultera, dans un proche avenir, une modification des statuts de la CAP.

De ce fait, lorsque la CAP aura avancé dans son travail et arrêté des décisions sur un nouveau modèle de prévoyance et de calcul des rentes futures, le Conseil administratif pourra réfléchir de manière plus concrète et pertinente sur les axes de retraite anticipée qu'il peut envisager de développer.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le Parti démocrate-chrétien n'est pas très satisfait de la réponse du Conseil administratif à la motion M-702. Nous sommes sensibles à la situation des femmes qui, après avoir élevé des enfants, reprennent une activité dans une administration municipale et ont besoin de travailler un peu au-delà de la limite d'âge pour la retraite, afin de s'en sortir financièrement. A l'époque du dépôt de cette motion, ce sujet avait provoqué d'assez nombreuses réactions. Des gens nous ont écrit ou envoyé des courriels pour nous dire que c'était exactement leur situation.

M<sup>me</sup> Salerno nous avait promis de réfléchir dans le cadre du statut du personnel municipal pour trouver des solutions à ce problème, qui concerne une grande partie de la population. Mais que lisons-nous dans sa réponse? «Toutefois, entamer cette réflexion aujourd'hui n'est pas adéquat. En effet, bien que sa couverture financière soit aujourd'hui assurée, la CAP constate qu'elle souffre d'un problème structurel qui ne lui permet pas de maintenir un taux de couverture suffisant à terme.»

Mesdames et Messieurs – j'aurais voulu ajouter «Madame la maire», mais peut-être nous rejoindra-t-elle plus tard – il est des sujets qu'il faut traiter au bon moment; or, nous pensons que la mise en place d'un nouveau statut du personnel est justement l'occasion adéquate. Cela n'a pas été fait, et nous ne pouvons que le déplorer. J'exprime donc notre insatisfaction sur cette réponse du Conseil administratif concernant la question de la retraite flexible au sein de l'administration municipale.

- 16. Projet d'arrêté du 28 juin 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et M. Gérard Deshusses en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PA-110)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- l'aboutissement de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» le 12 novembre 2008;
- la prise en considération de cette initiative le 19 janvier 2010 par une large majorité du Conseil municipal de la Ville de Genève;
- l'engagement ainsi pris par ce Conseil de la réalisation de 200 rues piétonnes en ville de Genève en quatre ans;
- l'absence du vote du crédit d'étude (PR-785) six mois plus tard;
- que, sans le vote du présent projet d'arrêté avant la pause estivale et compte tenu des délais légaux, aucune étude ne pourra débuter avant 2011;
- que, ainsi, il devient impossible de tenir le rythme permettant la réalisation de ces 200 rues piétonnes en quatre ans,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»

---

<sup>1</sup> Annoncé, 303. Motion d'ordre, 363.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 225 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, faut-il vraiment expliquer une fois de plus les enjeux de ce crédit de 2 225 000 francs? Il me semble que nous en avons déjà beaucoup parlé. Pour un rappel rapide, j'évoquerai les deux objectifs principaux du projet d'arrêté PA-110: il s'agit de définir les 200 rues ou tronçons de rue à piétonner, et de financer les études nécessaires à la concrétisation de ce projet.

A relever qu'il ne s'agit évidemment pas de boucler toute la ville, comme certains voudraient le faire croire, mais de donner une certaine cohérence à la piétonnisation de rues ou de tronçons de rue proches d'établissements médico-sociaux (EMS) et d'écoles – c'est-à-dire de lieux de vie.

Si nous voulons voter ce crédit aujourd'hui, c'est pour que le travail puisse avancer. Outre l'énorme labeur qu'implique la réalisation des études préliminaires, il y a des délais à respecter, et nous pensons que l'été permettra de faire un grand pas en avant dans ce sens.

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Ce projet d'arrêté nous paraît en tout point curieux. D'abord, nous sommes déjà saisis d'un projet d'arrêté quasiment identique, à la virgule près, dans le cadre de la proposition PR-785 renvoyée récemment en commission de l'aménagement. Vous voulez donc que nous le votions deux fois? Madame la présidente, je ne sais pas comment vous vous y prendrez... En tout cas, nous devons nous prononcer – probablement au mois de septembre prochain – sur le rapport de commission sur la proposition PR-785. Je recommande donc au Conseil municipal de ne pas accepter le projet d'arrêté PA-110 ce soir, sinon il votera deux fois sur le même objet!

Que fera donc le Conseil administratif, si nous votons oui à l'un des deux arrêtés et non à l'autre? On pourrait aussi imaginer le cas contraire, et penser que les deux seront acceptés. Certains estimeront cette éventualité assez improbable... Mais supposons que cela arrive! Le crédit total passera-t-il alors à 4 450 000 francs? Pourtant, c'est toujours le même projet qui est en cause! Si nous procédons ainsi, nous nous heurterons très vite à une situation tout simplement impossible. Je vous l'annonce d'emblée, Madame la présidente, avec le respect qu'un humble municipal vous doit: pour vous, ce sera ingérable! Cela dit, vous n'avez pas la responsabilité de censurer le Conseil municipal.

C'est pourquoi toute personne siégeant dans cette enceinte et qui n'est pas dépourvue de raison devrait considérer une telle éventualité comme extrêmement fâcheuse. Il y aurait lieu de trouver une solution à ce dilemme avant même de nous y engager par un vote sur le projet d'arrêté PA-110. Voilà pour ce qui est de la procédure, Madame la présidente, je le dis pour vous permettre de passer un bel été, comme je le souhaite à chacun d'entre nous...

Sur le fond, nous ne pouvons que relever que ce projet de concrétisation de l'initiative populaire IN-2 n'en est pas un! Comme le disait le magistrat Pagani en défendant la proposition PR-785, il ne s'agit pas d'une concrétisation, mais d'études préalables. Par conséquent, le projet d'arrêté PA-110 ne concrétise pas plus l'initiative populaire IN-2 que la proposition PR-785, il s'interroge seulement sur la possibilité ou non de sa réalisation.

Dès lors, le délai fixé au 16 novembre 2010 pour le vote de la concrétisation de l'initiative ne sera de toute façon pas respecté, et la population genevoise devra se prononcer au printemps 2011. C'est inévitable! Toute autre démarche serait une pure folie! Voilà ma première observation.

Je passe à la deuxième. Pour justifier l'urgence qu'il y aurait à voter le projet d'arrêté PA-110 ce soir, ses auteurs prétendent que, sinon, le délai de quatre ans fixé pour la réalisation de l'initiative populaire IN-2 ne sera pas tenu. C'est toujours une erreur que de fixer pareils délais! Mesdames et Messieurs, je vous renvoie à la proposition PR-785 du Conseil administratif, où il requiert, quant à lui, un délai de six ans, de 2010 à 2015. Je vois le magistrat Pagani qui me regarde d'un air interrogateur... Mais oui, Monsieur le conseiller administratif, en comptant chacune des années de 2010 à 2015, cela nous fait six ans!

De toute façon, que nous votions ce crédit aujourd'hui ou au mois de septembre, nous n'irons pas plus vite que la musique. Les services municipaux seront confrontés à des difficultés objectives du fait de cette initiative jusqu'au-boutiste. Les auteurs d'un projet aussi utopique devraient éviter de fixer des délais aussi déterminants que quatre ans. Ils auraient pu agir de manière plus politique – ou politicienne – et confier au Conseil administratif un mandat plus large, en ne mentionnant que des objectifs à atteindre sans chronométrie... Mais la politique

demande de temps à autre des résultats, et voilà pourquoi on glisse des délais dans les initiatives. En tout cas, celui-là ne sera pas tenu.

Partant, il n'y a aucune raison – malgré les motifs invoqués dans le projet d'arrêté PA-110 – que nous nous confrontions à la situation impossible que je viens de décrire. Madame la présidente, je vois dans votre regard que vous n'en avez pas perçu l'entière subtilité. Je vous assure, nous ne devons pas commettre l'erreur méthodologique – si ce n'est politique – de voter cet objet ce soir.

Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, le bon sens commande que ce projet d'arrêté soit retiré. S'il est accepté ce soir, et si celui de la proposition PR-785 est refusé au mois de septembre, on nous dira que le Conseil municipal est décidément bien versatile! Je le disais déjà tout à l'heure dans un autre contexte: ce qui compte avant tout, en politique, c'est la conscience d'une nécessaire continuité dans les décisions administratives. Dans le cas présent, aucune continuité n'étant possible, je ne puis que suggérer aux auteurs du projet d'arrêté PA-110 de le retirer. Ainsi, nous éviterons la pantalonnade et le ridicule.

**M. Adrien Genecand (R).** Je ne prends pas la parole ce soir pour faire un rapport oral sur la proposition PR-785, n'en déplaît à mes amis les Verts. Mon rapport sera déposé au mois de septembre, et je ne vois pas comment il serait possible de retirer cet objet, puisqu'il a été voté en commission de l'aménagement. Notre assemblée se prononcera donc en septembre, exactement sur le même projet que celui défendu par le projet d'arrêté PA-110, mais dans le cadre du rapport sur la proposition PR-785.

Si nous acceptons le projet d'arrêté PA-110 ce soir, je me réjouis de voir comment nous nous tirerons de cet imbroglio. Madame la présidente, comme mon collègue Froidevaux, je vous souhaite bonne chance pour gérer le problème!

En ce qui concerne le fond – c'est ce qui me chagrine le plus – j'étais acquis au projet des 200 rues piétonnes, j'ai même voté favorablement en commission. D'où ma question, Mesdames et Messieurs les auteurs du projet d'arrêté PA-110: en quoi vous semble-t-il opportun de forcer la main de l'Entente et du Conseil municipal, ce soir? Cette méthode cavalière vous paraît-elle vraiment adéquate? Chaque fois qu'un rapport n'est pas rendu aussi vite que vous le souhaiteriez, vous forcez le vote de la proposition... Mais alors, nous n'avons plus besoin de nous réunir en commission! Dicter-nous directement votre programme, vos projets et les votes que nous devons faire! Ainsi, nous ne perdrons ni notre temps ni l'argent des contribuables...

Tout cela me rappelle une citation de Churchill: «Nous avons voulu éviter la guerre» – et c'est ce que nous, radicaux, avons voulu faire en vous tendant la

main dans le cadre de ce projet des 200 rues piétonnes – «au prix du déshonneur. Vous avez choisi de vous déshonorer, probablement que vous aurez la guerre et le déshonneur.» Nous refuserons le projet d'arrêté PA-110 ce soir. (*Applaudissements et huées.*)

**M. Jacques Baud** (HP). Nous avons dit oui à ces 200 rues piétonnes, et nous avons renvoyé ce projet en commission de l'aménagement. Comment pourrais-je me prononcer ce soir sans aucun élément clair sur les décisions de ladite commission? De plus, cette problématique est multiple, puisqu'elle touche la circulation des voitures, les transports publics, la gestion des eaux, les piétons, les habitants des quartiers, les commerces... On ne fait pas une zone piétonne comme ça! Et nous voterions le projet d'arrêté PA-110 d'un seul coup, ce soir, et puis au revoir, Messieurs Dames?

Nous savons déjà quels nombreux problèmes implique la réalisation de l'initiative IN-2, car il n'y a pas deux rues identiques; chacune a ses propres particularités. C'est extrêmement complexe! La piétonnisation n'aura donc pas le même coût suivant les rues.

J'ai vraiment l'impression qu'on essaie de boucler ça à toute vitesse. Mais, à mon avis, on ne fera pas 200 rues piétonnes en quatre ans! Il ne faut pas rêver! Même en cent ans, on n'y arrivera pas! Certaines rues peuvent et doivent absolument être piétonnisées, mais cela doit être étudié sérieusement.

J'aimerais bien que la commission de l'aménagement fasse preuve de ce sérieux-là. Il semble, en effet, que ce ne soit pas le cas: d'après ce que j'ai entendu, elle ne fait rien! Je ne comprends pas pourquoi nous nous donnons la peine d'accepter d'entrer en matière sur un projet en séance plénière si les commissions ne font rien ensuite. Ce d'autant plus que la gauche est majoritaire, aussi bien dans ce plénum qu'au sein des commissions! Et ce projet émane de ses rangs! Je ne perçois pas très bien comment vous fonctionnez, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Pour ma part, j'attends de votre part des projets précis, carrés et solides sur lesquels nous puissions voter. Alors, bougez-vous!

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour notre part, nous souhaitons que la démocratie soit respectée. Or, dans le cas présent, comme l'ont expliqué mes préopinants, nous sommes face à un complet déni de démocratie. En toute bonne foi, nous avons voté le renvoi de la proposition PR-785 en commission de l'aménagement et nous avons participé à l'étude de ce que nous pensions être un projet positif. Mais voilà que, aujourd'hui, on veut nous priver du rapport et des arguments de la commission!

On veut que nous votions la tête dans le sac, tout simplement parce que les Verts et quelques autres en ont décidé ainsi!

Dernièrement, il s'est passé la même chose à propos de la Cave 12, à la commission des arts et de la culture; j'ai appris incidemment qu'il y avait eu une conférence de presse, parce que les Verts veulent nous imposer des décisions...

**La présidente.** Monsieur Lathion, restez dans le sujet!

*M. Jean-Charles Lathion.* Madame la présidente, la méthode fait partie du sujet, même si cela ne vous plaît pas! J'aimerais que les Verts sachent respecter les autres partis et la démocratie! Ce n'est pas parce qu'ils ont le vent en poupe qu'ils peuvent écraser tout le monde!

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). J'espère que j'aurai la possibilité d'intervenir sans que vous commentiez pour évaluer si, oui ou non, je suis dans le sujet, Madame la présidente!

Pour l'instant, nous sommes en train de faire de la procédure, pour savoir s'il faut voter ou non le projet d'arrêté PA-110 ce soir, avant le dépôt du rapport sur la proposition PR-785. A longueur d'année, la droite se plaint que la gauche met des blocages par-ci, des blocages par-là... Mais quand il s'agit de débloquer un dossier, tout à coup, ça va trop vite!

Dans toute l'Europe, les centres-villes sont piétons. Et j'imagine qu'ailleurs il aura fallu moins de temps qu'à Genève pour décider de réaliser ce type d'aménagement. Nous étions d'accord avec les 200 rues piétonnes, et nous le sommes toujours. Le meilleur moyen de le prouver, c'est tout simplement de les voter! Il n'y a pas d'autre solution! Or, nous étions tous tombés d'accord sur le bien-fondé de ce projet, les travaux de commission ont été faits et le rapport servira probablement aux services qui travailleront sur le choix des rues à piétonner. Il ne sera donc pas inutile, mais, pour nous, il arrivera légèrement trop tard...

Nous avons décidé de cesser de faire de la procédure et de lancer la réalisation des 200 rues piétonnes à Genève.

**M. Gérard Deshusses** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, par rapport au reste de l'Europe, Genève donne l'impression d'une très grande inertie. Pourquoi faut-il tant de temps pour obtenir des zones piétonnes, chez nous?

Je siégeais déjà dans cette enceinte, en 1985, quand nous réalisons la fameuse gaine technique des Rues-Basses. A l'époque, on nous avait promis en échange la réalisation d'une zone piétonne. Eh bien, elle a été réalisée, Mesdames et Messieurs! Mais allez regarder ce qui s'y passe le matin, de 8 h 30 à midi: vous verrez combien de voitures y circulent! Bien rares sont celles qui s'abstiennent de s'y rendre – c'est même à se demander s'il y en a. Bref, cette «zone piétonne» est un parking permanent, et elle est dangereuse. Or, c'est la seule du centre-ville...

Voyagez! Allez à Berlin, par exemple, comme je l'ai fait il y a deux semaines, et vous constaterez l'excellence du réseau de métro, du S-Bahn, des trams et des bus. La zone urbaine de Berlin mesure pourtant 100 km de diamètre... Quel que soit le type de transport en commun choisi, on n'attend pas la correspondance plus de trois minutes, et les horaires sont même inscrits sur un écran digital; on sait donc toujours exactement dans combien de temps arrivera son bus, son tram ou son métro. Certes, Genève n'est pas Berlin, et nous n'avons pas les mêmes dettes d'investissement – mais nous n'avons pas non plus le même génie!

En outre, j'ai écouté très attentivement les propos de M. Baud. Il nous a dit, avec un pragmatisme et un cynisme certains – mais fondés sur une réalité que je reconnais, moi aussi – que, même en cent ans, nous ne parviendrions pas à réaliser 200 rues piétonnes. Cela signifie que Genève est incapable d'aménager deux rues piétonnes par année. Voilà la réalité! Tel est le rythme suivi en la matière depuis vingt ou vingt-cinq ans.

Cela est dû au fait que nous nous heurtons à des freins systématiques. J'en parle pour répondre à mon collègue et ami M. Lathion, qui nous reproche un déni de démocratie. Mais pourquoi, tout à coup, des rapports de commission sont-ils retenus? Et pourquoi cela se produit-il précisément à propos des zones piétonnes? Allons un petit peu plus loin: il s'agit de questions de politique globale.

Il y a peu, nous parlions d'un parking à la rue Pierre-Fatio, c'est-à-dire dans l'hypercentre. En fait, c'était un aspirateur à voitures. Et on était d'accord de supprimer des places de stationnement en surface, pour autant qu'on en ait un nombre équivalent en sous-sol. C'est doublement paradoxal! Premièrement, en Europe, aujourd'hui, on élimine le plus possible de véhicules privés des centres-villes. Deuxièmement, les chiffres démontrent que les parkings souterrains sont peu utilisés. Beaucoup de conductrices et de conducteurs hésitent à les utiliser le soir ou même la journée, car ils ont peur. Je ne les critique pas, je comprends leurs craintes. De fait, il y a des gens qui n'utiliseront jamais de parkings souterrains.

Et ensuite, la droite nous dit que la gauche municipale n'a qu'à prendre des décisions et réaliser son programme. C'est oublier que, depuis 1945 au moins – à l'exception d'une péripétie de quatre ans – c'est l'Entente qui est au pouvoir au niveau du Canton. Or, vous le savez tout aussi bien que moi, Mesdames et Mes-



sieurs: en matière de mobilité urbaine, que ce soit sur le territoire de la Ville ou dans les autres communes, c'est le Canton qui mène les affaires à la baguette! Voyez ce qui se passe dans nos villages, campagnards ou moins campagnards: il est absolument impossible d'y circuler dans le centre, alors que, en ville, les rues sont ouvertes comme elles l'étaient jadis à Paris en août 44!

Je reprendrai la citation churchillienne de M. Genecand, pour lui dire qu'il n'est pas question ici de déshonneur. Il y a simplement un manque de volonté qui fait que les rues de Genève, contrairement à toutes les autres villes d'Europe, sont ouvertes à la circulation arrivant de l'extérieur. Et on ne fait rien contre cela! C'est faire preuve d'un très grand laxisme. Cela d'autant plus que, parallèlement, nous sommes en train de construire vaille que vaille des lignes de tram qui devraient justement éviter la pénétration de la circulation automobile au centre-ville. Je suis frappé par ce paradoxe, et par ce manque de volonté d'aller jusqu'au bout des choses. Notre attitude, à Genève, est totalement incompréhensible!

C'est très dommage, et je pense qu'à long terme cela causera un déficit sur le plan touristique et sur celui de la qualité de vie des habitants. Nous en reparlerons au sujet des normes fédérales OPAir et OPBruit, qui nous tomberont dessus d'ici à l'an 2018. Alors, il faudra bien prendre ce dossier en main! Si vous ne me croyez pas, Mesdames et Messieurs, allez vivre du côté de la Jonction, le long du boulevard de Saint-Georges, et vous verrez à quel point la qualité de vie à cet endroit est diminuée! (*Applaudissements.*)

**M. Robert Pattaroni** (DC). J'aimerais apporter deux éléments à ce débat. Premièrement, sauf erreur, depuis 1991, le Conseil administratif est à majorité Alternative, et le Conseil municipal aussi – mais, à l'époque, il y avait 40 membres de la gauche et 40 membres de la droite. Auparavant, nous avons eu pendant des années un magistrat très dynamique et très prompt à élaborer des propositions: c'était M. Ketterer, du Parti socialiste.

M. Deshusses déplore ce qui n'a pas été fait, mais peut-il nous rappeler à quelles votations, populaires ou au sein du Conseil municipal, le Conseil administratif se serait vu refuser l'aval du Conseil municipal après avoir déposé une proposition d'aménagement piétonnier? Il n'y en a pas eu! Par conséquent, ce qu'il faut déplorer, c'est le manque de propositions de la majorité. C'est comme lorsqu'on accusait M. Grobet du manque de logements! Maintenant, on accuse la minorité du manque de rues piétonnes!

Je passe au deuxième élément que je voulais mentionner. Dans le cadre de son caucus, notre parti a discuté des raisons probables du projet d'arrêté PA-110. Je vous livre l'hypothèse que nous avons formulée, Mesdames et Messieurs. C'est

vrai, en matière d'évolution de la situation générale des habitants, on se rend compte que l'Alternative au pouvoir a des idées... Mais elle n'a pas beaucoup de propositions, notamment dans ce domaine!

Demain, il y aura des élections en Ville de Genève, et il est possible que la majorité change. Alors, que fait la gauche? Comme elle voit que ses propres magistrats – quatre sur cinq! – n'arrivent pas à avancer, elle nie leur efficacité et leur envoi des projets d'arrêtés, profitant de disposer encore pour quelque temps de la majorité pour les faire passer. Comme ça, si l'équilibre politique change, la nouvelle majorité sera obligée de les réaliser. C'est une hypothèse de travail, mais je vous la livre pour que nous puissions en discuter. Je crois qu'il y a de quoi méditer, car si la majorité actuelle avait confiance en ses magistrats et en elle-même, elle ne déposerait pas des projets d'arrêtés de ce genre. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sophie Kuster** (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera le projet d'arrêté PA-110, comme nous avons déjà refusé son urgence. Je ne veux pas devancer mon collègue spécialiste de la question, mais j'aimerais juste rappeler quelques faits. Je me sens très flattée d'entendre comparer Genève à des grandes villes européennes comme Berlin ou Paris, mais je ne peux pas m'empêcher de voir là des réminiscences de la fable de la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf... Voilà Genève, avec ses 180 000 habitants, qui se prend pour une grande ville européenne!

Ensuite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nos concitoyens ont déjà exprimé leur point de vue en matière d'aménagement en mettant la main au portefeuille: dans notre ville, il y a une voiture pour deux habitants. Cela montre bien que les Genevois aiment leur voiture, qu'ils veulent pouvoir circuler et stationner au centre-ville. S'il vous plaît, laissez-leur la liberté de ce choix!

**M. Gérard Deshusses** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, s'il est disproportionné de comparer Genève à Berlin, comparons-la à Thonon! Ce n'est pas très loin, et on peut même y aller en voiture – je vous déconseille le train, nous y avons toutes et tous renoncé à cause des détours interminables qu'il nous faisait faire. Mais vous pouvez aussi y aller à pied ou à vélo... Cette fois, ce n'est pas la grenouille et le bœuf, c'est la grenouille et le moustique! Mais je ne veux pas blesser mes amis thononais, parce que je les adore.

Bref, si vous allez à Thonon, vous y trouverez un centre-ville piéton – et il ne l'est pas depuis longtemps! On peut dire que c'est une parfaite réussite: les commerces font des affaires, les bistros ont des terrasses, et les Genevois s'y promènent avec bonheur! Incroyable! Et pourtant, ce n'est pas Berlin, c'est juste

Thonon, à côté de chez nous... Nous pourrions faire de même, et nous ne le faisons pas!

Mais il y a plus grave. Je réponds ici à M. Pattaroni, qui nous parlait de M. Ketterer. Je l'ai bien connu et j'en parle avec une très grande nostalgie, parce que je l'aimais profondément pour la politique qu'il faisait et pour le génie du bonhomme. C'était quelqu'un de merveilleux, et il croyait à Genève, lui! Bien sûr qu'il a voulu faire des rues piétonnes – et en plus, il les décorait avec des œuvres d'art, on le lui a assez reproché! On lui a aussi fait grief de la pose de quelques bornes et de chaînes. En effet, déjà à l'époque – c'était il y a un certain temps, vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs – il essayait d'éviter que les voitures ne circulent sur ces fameuses zones piétonnes, pourtant très restreintes.

Mais ce n'est pas la gauche majoritaire qui est en cause ici! Si cela ne tenait qu'à nous, nous les aurions réalisées, toutes ces rues piétonnes – et depuis longtemps! Vous oubliez que nous n'avons aucun pouvoir communal! Sur ce plan, la Ville est complètement soumise aux diktats du Canton, la droite le sait très bien! Il faut que ce soit dit, car cette situation dure depuis plus de cinquante ans: c'est le Canton, politiquement à droite, qui commande!

Or, parfois, il cède à la volonté de certaines communes. Prenons l'exemple de Soral, de Vernier ou d'autres villages que j'aime beaucoup, comme celui de Troinex. Ce dernier ferme carrément ses rues avec des barrières, comme on en voyait dans les pires Etats totalitaires. Mais oui, Mesdames et Messieurs! Voilà comment cela se passe, à Troinex! Le Canton accepte ces mesures dans ces communes suburbaines – tant mieux pour elles! – mais pas sur le territoire de la Ville. Vous nous voyez mettre des barrières pour empêcher les voitures de circuler dans les zones 30 km/h, où seuls les habitants pourraient entrer?

J'aimerais bien que ce soit le cas à l'avenue Peschier, où j'habite: cette rue est limitée à 30 km/h, mais les gens y circulent facilement à 80 km/h, notamment à moto, et cela jour et nuit. Il serait bien que des seuils de sécurité cassent quelque peu les châssis des véhicules en excès de vitesse, comme à Vernier, à Veyrier, à Troinex et à Soral... Le Canton autorise cela dans les communes campagnardes, mais pas en ville de Genève, où il faut que l'on roule sur un bitume lisse! Nous le regrettons.

La volonté politique de l'Alternative existe, elle est bien réelle, mais nous ne pouvons pas aller au-delà de nos pouvoirs et nous ne le faisons pas, Mesdames et Messieurs de l'Entente, car nous sommes respectueux de la démocratie, même quand elle tord la volonté du peuple. (*Applaudissements.*)

**M. Alexis Barbey (L).** Quel beau débat! Quels bons sentiments! Il opposerait ceux qui veulent la Genève provinciale et campagnarde, où l'on puisse se

retrouver sur la place du village, à ceux qui créent des blocages parce qu'ils sont des adorateurs de la voiture, ce veau d'or pollueur... Je trouve ce débat complètement irréal! Il n'y a pas, d'un côté, les gens qui sont pour les rues piétonnes et, de l'autre, ceux qui sont contre. Certains veulent des rues piétonnes pour les rues piétonnes, et d'autres des rues piétonnes à l'intérieur d'un concept d'aménagement de la ville.

La droite est d'accord avec l'aménagement de rues piétonnes et elle ne s'y opposerait en aucun cas, pour peu qu'on y apporte deux éléments sine qua non que nous exigeons depuis des dizaines d'années. Le premier est l'accessibilité de ces rues piétonnes, ce qui implique la présence d'un parking souterrain à proximité. Le second est l'accessibilité garantie aux transports publics, un aspect du problème que l'on a tendance à négliger, considérant qu'ils sont partout où on en a besoin, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Des améliorations sont souhaitables dans ce sens.

Des rues piétonnes, oui, mais pourvu qu'elles soient accessibles et sûres de jour comme de nuit pour la population résidente et ceux qui veulent les traverser. Or, dans quelque quartier que ce soit, il n'est pas de meilleure mesure à prendre dans ce sens que de permettre le passage, l'accès, le transit. Voilà comment on garantit la sécurité quelque part! L'insécurité vient du fait que personne ne passe à un endroit, et que tout peut s'y produire sans que cela ne soit vu.

Mesdames et Messieurs, si vous voulez la paix des transports, prenez l'exemple de la Ville de Zurich, qui a réussi à instaurer des zones 30 km/h sur l'ensemble de son territoire sans que cela ne pose de problème majeur, car elle a eu l'intelligence d'en discuter sérieusement avant de les réaliser. Venez avec des projets qui ne visent pas uniquement la réalisation de zones piétonnes, mais qui prévoient un véritable aménagement de notre ville en garantissant l'accessibilité et la sécurité des endroits à piétonner! A cette condition, les libéraux seront d'accord d'aller de l'avant. Malheureusement, vous ne nous avez encore jamais rien proposé de ce genre! Nous attendons...

**M. Jacques Baud** (HP). Comparons ce qui est comparable! Thonon est un bled, alors que Genève est une capitale internationale! Je n'ai jamais vu de comparaison aussi stupide!

Quant à la zone piétonne des Rues-Basses, je rappelle que c'est moi qui en ai personnellement fait le projet selon le tracé des anciennes maisons. C'était mon idée! En outre, je me suis occupé de l'urbanisme Arve-lac, où nous avons aussi prévu des zones piétonnes. Il y a longtemps qu'il existe des projets dans ce sens, à Genève; il est vrai que leur réalisation est lente, mais il faut tenir compte des réalités! Alors, cessez de dire n'importe quoi!

**M. Adrien Genecand** (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne suis malheureusement pas rapporteur de majorité, et je ne prendrai donc la parole que deux fois.

Pour répondre à M. Deshusses – vous lui transmettez, Madame la présidente – le centre-ville genevois n'est pas piéton, mais il le deviendra, nous l'espérons tous, grâce au projet des «Clés-de-Rive».

Quant au reste, Monsieur Deshusses, vous avez très bien résumé le problème: la piétonnisation n'est tout simplement pas de la compétence de la Ville. Pourquoi n'avez-vous donc pas déposé une initiative cantonale? Cela aurait épargné aux contribuables de la Ville de Genève de dépenser quelques sous en jetons de présence de notre séance plénière... Sur cet objet, de toute façon – et nous le savons depuis le début – la Ville n'aura pas le dernier mot.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). J'aimerais répondre à M. Barbey. Il a accusé la gauche de ne faire aucune proposition réaliste, si ce n'est une initiative populaire pour 200 rues piétonnes qui serait fantaisiste et infondée. Pourtant, la gauche a proposé des plans d'utilisation du sol (PUS) pour favoriser le petit commerce. Or, s'il y a des problèmes de sécurité dans les rues piétonnes, c'est tout simplement parce qu'elles sont inaccessibles aux petits commerçants, à la faveur des grandes chaînes de magasins qui ferment à 18 h 30. Voilà pourquoi les rues piétonnes actuelles sont dangereuses.

Mais il ne tient qu'à la droite de voter avec nous un PUS qui empêche les augmentations outrancières de loyers commerciaux! Ainsi, on aurait quelques restaurants et petits commerces de proximité – épiceries, boulangeries... – qui resteraient ouverts assez tard pour permettre à la population du centre-ville d'en profiter, et donc de mettre de la vie. Il faut arrêter de transformer tous les immeubles en bureaux! Voilà la politique responsable du fait que les rues piétonnes, si elles ne sont pas habitées par des habitants comme vous et moi mais occupées par des entreprises qui ferment à 18 h 30, deviennent des endroits dangereux.

Je conviens que cette problématique est complexe. Mais il faut remarquer que les villes où il y a des zones piétonnes – j'en connais un grand nombre – laissent les gens y habiter et les commerces de proximité s'y installer. Ce ne sont pas des bureaux! La droite nous adresse des tas de reproches, mais je ne l'ai jamais entendue défendre les commerces de proximité et l'habitat au centre-ville. Au contraire, elle trouve admissible que tous les immeubles accueillent des bureaux. Tel n'est pas notre cas, et nous espérons que la situation changera!

Et cessez de nous dire tout le temps que nous n'avons qu'à en parler avec nos représentants au Grand Conseil, vous savez très bien que, de ce côté-là, nous ne

pouvons rien faire... Simplement, nous disons que la sécurité n'est pas qu'une affaire d'hommes casqués et bottés, mais qu'elle dépend aussi de la présence de commerces de proximité, de voisins, d'amis, de terrasses... de la vie, tout simplement! Or, pour l'instant, la droite est non seulement contre les rues piétonnes, mais aussi contre la vie!

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais répondre à certaines objections entendues dans ce débat. Madame la présidente, vous transmettez à M. Barbey que nous n'avons nullement l'intention de faire de Genève un village. Au contraire, nous sommes très heureux d'habiter une ville et de défendre une politique urbaine. Mais cela ne veut absolument pas dire que nous devions renoncer à des espaces publics de qualité et à des rues piétonnes.

En ce sens, nous aimerions souligner que, si le Canton investit aujourd'hui largement dans les transports publics – tout citoyen peut le constater – notamment en vue de relier notre commune aux autres grâce au réseau Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), c'est bien évidemment pour accompagner ce grand projet d'infrastructures de qualité, tels les espaces publics et les rues piétonnes. On ne crée pas un réseau de transports publics en démultipliant parallèlement les voies de circulation automobile!

L'exemple de Berlin utilisé par M. Deshusses tout à l'heure voulait montrer que toutes les grandes villes – mais aussi les petites et les moyennes – essaient aujourd'hui de mailler leur territoire avec un réseau de transports en commun accompagné d'espaces publics. Voilà comment on aménage des centres-villes agréables.

J'ajoute que le projet d'arrêté PA-110 comporte un crédit d'étude. Il s'agit de voir ce qui peut être fait. Par la suite, certains projets seront réalisés, et d'autres pas. Nous ne voyons donc pas pourquoi il faudrait en faire toute une polémique!

M. Genecand nous a suggéré tout à l'heure de déposer une initiative cantonale... Mais ce n'est pas à la droite que je l'apprendrai: une telle initiative n'aurait aucune chance d'aboutir! En effet, dans le canton, une majorité de communes seraient tout à fait opposées à ce que l'on ne puisse plus accéder en voiture au centre-ville de Genève, comme dans un fromage plein de trous.

En revanche, il est tout à fait possible que les communes recourent à leur droit de prévoir des aménagements et fassent des propositions dans ce sens. Il en va de même avec les plans localisés de quartier, quand bien même, au final, c'est le Canton qui dépose le plan définitif et le Conseil d'Etat qui l'adopte. Il relève donc de notre responsabilité communale de formuler des projets et d'en discuter avec le Canton. Depuis deux législatures, nous avons la chance que ce dialogue

soit devenu plus facile, une conseillère d'Etat de l'Alternative ayant succédé à un conseiller d'Etat de l'Alternative au Département de l'intérieur et de la mobilité.

Nous sommes tout à fait convaincus qu'il est maintenant possible à la Ville d'exprimer sa position en matière d'aménagement urbain sur son territoire, ce qu'elle n'a malheureusement pas pu faire au cours des législatures antérieures, le département cantonal concerné étant alors détenu par l'Entente. Enfin, je rappelle que des communes comme Troinex n'ont pas fait usage d'une initiative cantonale pour aménager leurs rues! Nous ne voyons donc pas pourquoi notre municipalité devrait recourir à un outil cantonal qui, de fait, rendrait impossible l'aboutissement de propositions très concrètes pour la ville.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me demande si les urgences déposées ce soir ne sont pas tout simplement destinées à permettre à tout un chacun de faire son cinéma! Nous avons la conviction que ce débat sur le projet d'arrêté PA-110 n'est que le premier round, le deuxième étant prévu en septembre, quand le rapport sur la proposition PR-785 nous parviendra normalement. Et alors, tout recommencera, nous nous lancerons les mêmes arguments!

Contrairement aux accusations de certains sur les bancs d'en face, nous ne sommes pas opposés aux rues piétonnes. Tout à l'heure, je me reconnaissais parfaitement dans le discours de M<sup>me</sup> Salika Wenger, quand elle parlait de la mixité des commerces. Voilà ce que veut également le Parti démocrate-chrétien, et je vous assure que la majeure partie de l'Entente pense de même. Cessons donc, comme nous venons de le faire durant tout ce débat, d'opposer la droite à la gauche sur ce genre de sujets! Nous devrions pouvoir nous mettre d'accord! Mais cela n'est possible qu'en suivant les procédures prévues, et non pas en prenant le Conseil municipal en otage, comme la gauche le fait régulièrement, et ce soir encore.

Moi, j'aime bien écouter les discours de M. Deshusses, d'ailleurs je me réjouis de lire ses Mémoires! Ce sera sûrement très intéressant, car il sait très bien raconter les histoires, il est un véritable historien et il a une bonne mémoire. Mais, pour le moment, j'ai l'amère sensation que nous sommes en train de nous lancer des balles les uns contre les autres. Ce n'est pas ainsi que nous résoudrons les problèmes! Il faut passer par la voie démocratique et respecter les rapports de commission, au lieu de nous mettre sous pression. L'Alternative a tort de penser qu'elle peut toujours faire des coups de force, comme c'est le cas ce soir.

**M. Alexis Barbey (L).** Mais dans quelle hypocrisie sommes-nous là? La gauche nous rebat sans arrêt les oreilles avec ses projets de zones piétonnes sans

en réaliser aucune, alors qu'elle est archimajoritaire depuis de nombreuses années – en tout cas, depuis que je siège au Conseil municipal! Et maintenant, elle vient avec un projet jusqu'au-boutiste – pour ne pas dire franchement électoraliste – à un peu plus de six mois des prochaines élections municipales.

Mesdames et Messieurs de la gauche et du parti écologiste, ce que vous voulez, ce n'est pas réaliser des zones piétonnes, mais figer la ville de Genève! Vous aimeriez en faire une espèce de campagne dans la ville! Vous rêvez d'une campagne où l'on se promènera en sabots et où l'on ne pourra rien faire d'autre que de se retrouver au bistro du coin! Telle n'est pas la vue libérale pour Genève. Nous souhaitons que notre ville reste un lieu d'échange, de passage, un endroit accueillant pour tout le monde où les gens – étrangers ou Genevois – se rencontrent et échangent des biens, des marchandises ou des idées. Or cela ne peut pas se faire dans un champ!

Genève n'est pas Troinex! C'est bel et bien une ville avec ses pavés, son béton et ses trottoirs. Et c'est à cet endroit-là que se passent les choses dont vous êtes censés vous occuper, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Vous pouvez essayer de le transformer en vert pâturage, mais vous échouerez! La réalité veut que Genève soit une ville et veuille le rester. Voilà ce que demandent ses citoyens!

A ce titre, je ne peux que répéter ce que je dis depuis le début de ce débat: nous accepterons volontiers la réalisation de rues piétonnes, mais pas en figeant la ville ni en l'encerclant d'un carcan qui empêchera le passage. Il faut créer des lieux privilégiés auxquels il soit possible d'accéder, où l'on puisse faire du commerce et se sentir en sécurité. Ces trois conditions ne sont absolument pas remplies par l'initiative populaire IN-2 pour les 200 rues piétonnes.

La gauche nous sert là un projet électoraliste! C'est peut-être le moment adéquat, mais ses arguments sont un peu gros pour que nous nous laissions bernier aussi facilement. Les libéraux n'accepteront donc pas le projet d'arrêté PA-110.

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons entendu ce soir beaucoup d'énormités. D'abord, il y a eu les comparaisons entre Genève et Berlin, puis – pire encore – avec Thonon. Eh bien, si vous voulez faire de Genève une cité qui ressemblera dans cinquante ans à Saint-Claude, en France voisine, je vous invite à vous y rendre un jour de pluie, vous reviendrez peut-être avec des idées un peu plus saines!

Au lieu de faire des comparaisons de ce genre, référons-nous aux données budgétaires! M. Deshusses siège à la commission des finances depuis longtemps, et il peut très bien le faire. Combien de villes ont un budget de fonctionnement dépassant le milliard de francs pour 185 000 habitants? Combien consacrent 18%



de leur budget – un budget aussi important que le nôtre – à la culture ou au social? Pour nous offrir cela, nous devons assurer le bon fonctionnement de l'économie genevoise. L'un des éléments favorables dans ce sens est la proximité de l'aéroport par rapport au centre-ville. Dans les grandes villes citées tout à l'heure, on met souvent plus de deux à trois heures pour parcourir ce trajet.

La gauche voudrait paralyser la ville – c'est bien ce qu'elle est en train de faire! – mais elle devrait penser que la mobilité urbaine fonctionne comme le corps humain: quand le sang ne circule plus, mieux vaut aller voir un médecin! Mesdames et Messieurs, les zones piétonnes sont un leurre. En réalité, sous ce mensonge, l'Alternative veut tout simplement interdire la circulation en ville, à l'exception de quelques secteurs. C'est parfaitement inadmissible! Déjà aujourd'hui, avec tous les travaux du tram, nous ne sommes pas loin des 200 rues paralysées. On sait bien quel chaos et quelle tension cela provoque dans la cité!

De plus, tôt ou tard, le centre-ville se déplacera vraisemblablement du côté des Acacias. Nous devrions donc plutôt nous occuper de nos responsabilités en maintenant le niveau de vie du centre actuel, au lieu de nous bagarrer pour une idéologie qui condamne notre cité à sa ruine et à sa perte.

**M. Gilbert Schreyer** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour le groupe de l'Union démocratique du centre, il est très difficile de voter un crédit de 2 225 000 francs émanant d'une pétition. En effet, l'initiative populaire IN-2 n'a jamais été soumise aux suffrages du peuple, ce qui en fait une simple pétition. Ses éléments n'ont même pas été étudiés! Nous refuserons donc le projet d'arrêté PA-110.

**M. Alpha Dramé** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de vous rappeler que lorsque les éléphants se battent, c'est l'herbe qui en pâtit. Cela fait près d'une heure que nous discutons sur un projet qui nous voit tous d'accord. Nous voulons tous améliorer la qualité de vie à Genève, simplement, nous ne sommes pas d'accord sur la manière de le faire. Votons le crédit d'étude demandé dans le projet d'arrêté PA-110, faisons confiance à l'exécutif et laissons-le réaliser les 200 rues piétonnes!

**M. Rémy Burri** (R). Je ne peux pas m'empêcher de revenir sur la leçon de démocratie donnée tout à l'heure par M<sup>me</sup> Valiquier Grecuccio... Nous suggérons à la gauche de déposer une initiative cantonale au sujet des 200 rues piétonnes, et elle a osé nous répondre qu'elle ne le ferait pas, car un tel projet serait refusé. Par conséquent, le meilleur moyen d'imposer son projet au canton, c'est de le

faire voter par le Conseil municipal seul dans son coin! Voilà comment on essaie d'aller à l'encontre de ce que veut le canton! Jolie leçon de démocratie!

M. Dramé vient de le dire: nous voulons tous réaliser des rues piétonnes. En tout cas, le groupe radical a dit dès le départ qu'il était ouvert à ce projet et acceptait d'en discuter. Mais quand j'entends le débat de ce soir, franchement, je me demande si nous avons bien fait! Je commence à douter que nous ayons des chances de trouver des compromis et des solutions pour les voitures avec ces rues piétonnes. Jusqu'à présent, nous y croyions, c'est pourquoi nous avons accepté la proposition PR-785 en commission de l'aménagement. Mais ce soir, je suis désolé de dire que nous devons refuser le projet d'arrêté PA-110. Voilà dans quels paradoxes la gauche nous pousse, avec ses tergiversations sur des sujets aussi importants!

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Je voudrais juste répondre à M. Burri – vous transmettez, Madame la présidente – que la ville de Genève occupe la moitié du territoire du canton. Or, le Parti socialiste a toujours clairement prôné une politique de communauté urbaine avec l'ensemble des communes suburbaines. Je pense que leurs représentants seront d'accord avec nous, car elles sont elles aussi saturées par le trafic automobile et par d'autres types de problèmes que nous devons résoudre ensemble. Je pense donc que nous pouvons former une véritable communauté avec Onex, Vernier et Meyrin, notamment, en menant une politique commune. A mon avis, nous sommes assez largement majoritaires pour vouloir aller dans ce sens.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Madame la présidente, je demande le vote à l'appel nominal.

**La présidente.** Etes-vous suivie par quatre membres du Conseil municipal au moins, Madame Burger? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Les différents votes sur le projet d'arrêté PA-110 auront donc lieu par appel nominal.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée par 37 oui contre 34 non.

*Ont voté oui (37):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT), M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso

(S), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

*Ont voté non (34):*

M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schwein-gruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexandre Chevalier (L), M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean Sanchez (L), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

**Mise aux voix à l'appel nominal, la discussion immédiate est acceptée par 35 oui contre 33 non.**

*Ont voté oui (35):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT), M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M<sup>me</sup> Sandrine Bur-

ger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M. Thierry Piguët (S), M. Fabien Sartoretti (Ve), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

*Ont voté non (33):*

M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Georges Breguet (Ve), M. Alexandre Chevalier (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Jean Sanchez (L), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

*Premier débat*

**M. Alexis Barbey** (L). Je voulais juste dire que le groupe libéral, considérant que le projet d'arrêté PA-110 tient plus de la qualité de vie que de quoi que ce soit d'autre, propose le renvoi de cet objet à la commission Agenda 21.

**La présidente.** Monsieur Barbey, je me permets de vous faire remarquer qu'il y a une minute à peine le Conseil municipal a accepté de voter en discussion immédiate, c'est-à-dire sur le siège.

*Deuxième débat*

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté est accepté par 37 oui contre 34 non.

*Ont voté oui (37):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT), M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M. Thierry Piguët (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

*Ont voté non (34):*

M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schwein-gruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexandre Chevalier (L), M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean Sanchez (L), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!».

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 225 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

**M. Rémy Burri (R).** Madame la présidente, je demande le troisième débat sur le projet d'arrêté PA-110.

**La présidente.** Etes-vous suivi par le tiers de notre assemblée au moins, Monsieur Burri? (*Plus d'un tiers des conseillers présents lèvent la main.*) C'est le cas. Nous aurons donc le troisième débat sur cet objet demain, après le traitement des urgences, que nous ne finirons pas ce soir, puisqu'il ne nous reste qu'une heure de débat.

**17. Résolution du 28 juin 2010 de M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung, M. Gérard Deshusses et M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder: «Pour que la Gérance immobilière municipale reprenne son travail!» (R-135)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- que, depuis le 19 janvier 2010, la Gérance immobilière municipale ne peut plus travailler sur l'application du nouveau règlement sur les logements sociaux, attendant la fin des travaux de la commission du logement et le vote en séance plénière. Pour des raisons de politique politicienne, les travaux ont été artificiellement allongés en commission et le rapport de minorité retenu;
- que 250 à 300 familles attendent un ajustement de leur loyer. Le travail de l'administration ne peut pas être bloqué indéfiniment, car cela va à l'encontre des promesses faites par des groupes politiques lors de la séance plénière du 19 janvier 2010. Cela va également à l'encontre de l'engagement moral pris par le rapporteur de majorité et la rapporteuse de minorité le 19 mai 2010,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de reprendre ses travaux sur l'application du nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Je répéterai ce que j'ai déjà dit tout à l'heure au sujet de l'urgence: la résolution R-135 ne changera rien au vote qui aura forcément lieu, le jour où les rapports de majorité PA-100 A et R-126 A seront déposés. La résolution R-135 ne demande qu'une chose: que l'administration puisse reprendre son travail et s'occuper du cas des 250 à 300 familles qui attendent la réévaluation de leur loyer. Il est très probable qu'elles attendent une baisse de loyer, puisqu'elles la demandent, et nous voulons qu'elles puissent en bénéficier déjà pendant l'été.

Le 19 janvier 2010, nous avons demandé à l'administration de stopper ses travaux sur l'application du nouveau règlement des logements sociaux, car nous avons trouvé un compromis qui consistait à renvoyer en commission du logement le projet d'arrêté PA-100 et la résolution R-126 d'A gauche toute!, tout en garantissant que le rapport sur ces objets serait déposé assez tôt pour que l'administration puisse recommencer à travailler. Or, nous n'avons toujours pas reçu ces rapports, l'administration est bloquée et la réforme voulue unanimement par l'Alternative ne peut pas être appliquée.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 303. Motion d'ordre, 365.

## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

J'en rappelle la teneur, en espérant que les Verts et le reste de la gauche l'assument toujours: il s'agit de fixer, à la Gérance immobilière municipale (GIM), des loyers en fonction du salaire et des revenus des familles. Je rappelle que, au niveau des loyers, le parc immobilier de la Ville défie toute concurrence sur le marché genevois. Nous avons toujours dit que les gens qui ont de la fortune – par exemple un professeur d'université qui possède un chalet à Verbier ou un six-pièces pour lui tout seul – peuvent supporter une augmentation de loyer. Cette position, les Verts l'assument. Nous trouvons normal que les personnes qui ont un bon revenu, voire de la fortune, ne soient pas subventionnées par le contribuable pour bénéficier d'un logement social. C'est tout à fait logique!

Actuellement, la GIM a environ 5000 logements à offrir à la population. Pour ce qui est du logement social, ils doivent être réservés à des gens qui n'ont pas forcément les moyens de trouver un appartement sur le marché actuel. Je n'apprendrai à personne que la situation du logement à Genève, actuellement, est très tendue. Les logements de la GIM peuvent aussi aller à une classe moyenne, mais pas à des gens fortunés. Ceux qui gagnent un salaire de 10 000 à 20 000 francs par mois ont les moyens de se loger sans l'aide de la municipalité, malgré la crise du marché, et ils n'ont rien à faire dans les logements sociaux de la Ville. Qui-conque a compris la réforme que nous voulions mener en la matière en conviendra aisément.

Aujourd'hui, nous voulons que les services de M<sup>me</sup> Salerno puissent continuer à travailler. Nous avons trop attendu l'application de cette réforme sur les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève!

Depuis le vote du nouveau règlement de la GIM avec la proposition PR-626, deux modifications – qui sont autant d'attaques – ont été proposées. Mais quand on consacre deux ans à travailler sur un nouveau règlement, on ne change pas sa formulation à peine celui-ci voté! De plus, nous l'avons étudié avec l'aide d'un juriste qui formulait nos demandes de manière correcte, notamment en ce qui concerne le revenu déterminant unifié (RDU).

Nous voulions qu'il soit appliqué en tenant compte de la situation des gens sur l'année N-0, c'est-à-dire en fonction de leur salaire actuel, et non avec deux ans de retard. Cela figurait clairement dans mon rapport de majorité PR-626 A. D'ailleurs, le projet de loi cantonal PL 10527 de M. Longchamp demande l'ouverture d'un crédit d'investissement de 6 639 000 francs afin que le RDU soit calculé en temps réel. Cela signifie qu'une famille qui verrait tout à coup ses revenus diminuer à cause d'une mise au chômage ou d'un changement de situation matrimoniale, par exemple, ne devrait plus attendre deux ans avant que son loyer soit réévalué.

Nous maintenons cette exigence, à savoir que le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève actuelle-



## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

ment en vigueur, après avoir été voté en 2009, puisse être appliqué par la magistrate Salerno. L'Union démocratique du centre a cosigné la résolution R-135 qui va dans ce sens, car elle a été convaincue par les arguments que nous avons avancés contre le RDU calculé sur l'année N-2, c'est-à-dire avec deux ans de retard par rapport à la situation en temps réel. Nous espérons, lors du débat sur le rapport concernant le projet d'arrêté PA-100 – en septembre prochain, probablement – pouvoir retourner la situation et conserver le règlement voté en 2009 actuellement en vigueur.

*Préconsultation*

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** On dit souvent que les politiciens apprennent par la presse la vérité sur les dossiers qu'ils sont chargés d'examiner... C'est bien le cas aujourd'hui, avec un article d'un quotidien lémanique intitulé «Genève: le pot de miel du logement social», qui nous en dit bien plus que nous n'en avons jamais appris en commission du logement sur les dérèglements naturels de la gestion de la GIM.

Vous me demanderez depuis combien de temps ces dérèglements sont à déplorer... Je vous répondrai que, depuis qu'il y a des magistrats en charge de ce département, chacun s'essaie à le réformer! Si les réformes antérieures ont échoué, c'est notamment grâce aux bons soins de la magistrate actuelle, qui a trouvé dans le règlement de son prédécesseur des défauts si grands qu'elle se les est immédiatement appropriés à son nom... C'est ce que nous avons pu constater en analysant la proposition PR-626. Entre les deux, il n'y a que quelques nuances.

Enfin, la situation avance. Nous avons voté un règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, après en avoir débattu des heures en séance plénière pour enfin trouver un accord. Ce règlement devait être une réforme positive pour le rôle social de la GIM. Mais nous avons appris ultérieurement qu'il n'était pas appliqué. Là encore, ces circonstances fâcheuses nous sont relatées par la presse du jour.

Or, ce qui devait être appliqué, c'était la méthode de calcul du logement sur une base commune pour l'ensemble des locataires de la GIM en fonction des prestations sociales – en effet, ces loyers ne sont qu'une forme de prestation sociale. Pour ce faire, il fallait trouver une clé, laquelle nous était proposée par les lois cantonales: je veux parler de ce fameux RDU. Ensuite, on s'est mis à nous parler de RDU à N-1, ou même de RDU à N-0. Certains croyaient, dans ce Conseil municipal, que chaque citoyen genevois pouvait s'adresser à un guichet de l'administration cantonale et demander son RDU. Puis il est apparu que l'Etat n'avait pas pour rôle de fournir ce genre d'informations...

Cela dit, que le RDU cantonal soit calculé selon l'année N-1, N-0 ou N+5, qu'est-ce que cela change? Ce n'est pas un chiffre magique qui tomberait comme ça d'une machine fabuleuse! Il s'agit d'une méthode de calcul. Que la GIM applique des normes anciennes – parfois, quand on lit certains articles, on a même l'impression qu'elle les invente en fonction des occasions qui se présentent – ou la norme définie par la loi fixant le mode de calcul du RDU, du point de vue méthodologique, cela ne change rien au travail des fonctionnaires. Ils n'ont qu'à faire leur tableau Excel sur une base ou sur une autre puis, locataire par locataire, demander des informations pour établir le RDU et fixer le loyer qui en dépend. Ce n'est pas plus compliqué que ça!

Mais que veut la gauche, aujourd'hui? Après avoir dit de manière très claire à la magistrate que le règlement devait être appliqué comme il était écrit – et non pas comme il était lu par certains – et que, si des modifications devaient être apportées, elles devaient être examinées par la commission du logement, on nous dit ce soir qu'en attendant le vote du mois de septembre sur le projet d'arrêté PA-100 il faut reprendre les mauvaises habitudes pendant l'été.

Mais nous sommes tous d'accord pour reconnaître que ce qui s'est passé dans le cadre de la mise en œuvre du règlement concerné n'était pas fondé sur la volonté affirmée du Conseil administratif et du Conseil municipal, mais a procédé d'une dérive simplificatrice – je n'irai pas jusqu'à y voir une machination... Nous avons tous dit que nous ne partagions pas cette lecture et que les textes ayant force de loi devaient être appliqués avec la rigueur requise.

Par conséquent, accepter la résolution R-135 qui nous est soumise ce soir serait tout simplement un non-sens. Au contraire, donnons un message clair sur ce que nous voulons d'un commun accord, à savoir le fameux règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève! N'oublions pas nos exigences et nos reproches en matière de défense des contribuables qui paient pour les locataires des logements sociaux, et ne recommençons pas avec les mauvaises pratiques antérieures! Ce serait une manière bien choquante de les cautionner, et même de les faire nôtres.

Telle ne sera pas la position du groupe libéral, qui propose au Conseil municipal de rejeter sans ambages la résolution R-135.

**M. Jacques Baud** (HP). On parle, on cause, on tournicote... On fait de la politique! On ne peut pas soutenir le logement social en cherchant une quelconque rentabilité. Dans ce sens, tous vos règlements et vos calculs sont faux, car on ne fait pas du pognon sur le dos des pauvres! Voilà sur quelle base nous devons faire du social! Le social, c'est tout simplement la moralité. C'est un pour tous, tous pour un. J'ai dit!

## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, M. Froidevaux parlait tout à l'heure de «mauvaises habitudes» et de «volonté détournée du Conseil municipal». Mais il ne s'agit pas de cela!

Nous voilà de nouveau en train de faire du juridisme. Ce qui s'est passé, à mon avis, c'est que l'interprétation de l'article 17 du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève a souffert d'une erreur par omission. Quand on disait que le RDU devrait être pris en compte lorsqu'il serait applicable, il aurait fallu préciser qu'il s'agissait du RDU calculé sur l'année N-0. Nous ne l'avons pas fait, et cela a permis toutes les interprétations. Voilà ce qui nous a conduits à la situation regrettable dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Les dérèglements de la GIM datent d'il y a longtemps, c'est vrai, mais le règlement voté par notre Conseil municipal – il convient de ne pas l'oublier – permet justement d'y remédier. En effet, le département de M<sup>me</sup> Salerno nous a démontré que l'on ignorait la condition financière de pas moins de 47% des locataires de la GIM bénéficiant de logements sociaux. Mesdames et Messieurs, telle n'est pas la politique que nous souhaitons mener, en tant que municipalité de gauche.

Il est clair que le RDU N-2 ne peut répondre aux exigences de notre politique sociale, car la situation financière des gens deux ans auparavant ne permet pas de répondre à des cas de détresse qui ont pu se déclarer au cours des vingt-quatre derniers mois. Voilà le vrai problème! C'est la raison pour laquelle une large majorité de la commission du logement est convenue d'adopter l'article 17 transitoire pour pallier cette insuffisance, en attendant que le magistrat cantonal radical François Longchamp fasse débloquer par le Grand Conseil plus de 6 millions de francs pour permettre le calcul d'un RDU N-0. Il s'est rendu compte lui-même de l'inefficience du RDU N-2.

L'absurdité a voulu, à un moment donné, que certains prennent leurs désirs pour des réalités et nous fassent croire que le RDU N-2 répondrait aux exigences d'une politique sociale telle que nous la voulons, c'est-à-dire répondant aux besoins des personnes dans la nécessité et non pas à ceux des gens qui peuvent trouver logement ailleurs.

Ce soir, conscient de cette erreur qui empêche depuis cinq mois la GIM de fonctionner correctement et de donner raison à des locataires qui demandent un réajustement de leur loyer, le Parti socialiste recommande au Conseil municipal de voter la résolution R-135. On peut supposer que ces locataires attendent un réajustement du côté de la baisse, et il faut que nous puissions répondre à leur demande. Du point de vue social et politique, selon l'Alternative, c'est incontournable. Il n'est pas normal que des gens qui méritent un réajustement de leur loyer ne puissent l'obtenir, surtout quand ils appartiennent à des milieux particulièrement défavorisés.

D'autre part, le Parti socialiste reste convaincu que les appartements sociaux de la GIM doivent être prioritairement dévolus à la population la plus précarisée de notre ville, celle qui a le plus de besoins et le moins de moyens d'y répondre. Si nous disposions de milliers de logements supplémentaires, nous pourrions envisager de les attribuer de manière beaucoup plus large, mais tel n'est pas le cas. Pour l'heure, vu l'état de pauvreté d'une partie de la population, il s'agit de répondre dans l'urgence aux nécessités – et c'est dans l'urgence que nous voterons ce soir la résolution R-135, pour que les choses avancent.

Nous parions même, avec confiance, que les conclusions du rapport sur le projet d'arrêté PA-100 – qui est pour l'instant retenu au nom d'on ne sait quelles sombres raisons politiciennes que nous déplorons – seront refusées au mois de septembre. Dès lors, le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève pourra être mis en pratique.

**M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC).** Le groupe démocrate-chrétien est pour que les logements sociaux restent des logements sociaux. Néanmoins, nous favorisons la mixité du logement, qui nous semble importante, et nous ne souhaitons pas faire habiter ensemble uniquement des personnes qui manquent de moyens.

Sur le fond, le RDU n'est qu'un outil de gestion forcément perfectible. Il est peut-être souhaitable, à l'avenir, de calculer les loyers en fonction d'un RDU N-0 ou N-1. Mais nous pouvons aussi utiliser le RDU actuel à N-2, puisque c'est celui qui nous est fourni par l'administration fiscale cantonale, et le corriger ultérieurement. D'ailleurs, contrairement à ce qu'a dit mon préopinant, le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève prévoit la possibilité de faire des ajustements avant l'obtention du RDU N-0.

Sur la forme, les travaux de la commission du logement sur le projet d'arrêté PA-100 ont été complets et minutieux, et nous avons auditionné toutes les personnes que nous avons jugé utile d'entendre. Je pense que les commissaires ont fait du très bon travail et que le rapport nous sera rendu dans quelques jours. Par conséquent, il serait vraiment dommage que la résolution R-135 intervienne juste au moment où les travaux de la commission sont à bout touchant. Je déplore d'ailleurs que sa formulation mette en doute l'engagement moral des rapporteurs sur le projet d'arrêté PA-100. C'est inacceptable!

Les lois et les règlements sont faits pour permettre le bon fonctionnement des instances politiques, entre autres. Si cette assemblée veut recevoir les rapports dix jours après le vote en commission, qu'elle attende d'avoir voté sur ce règlement et qu'elle dépose ensuite un amendement pour demander de fixer à dix jours le délai de dépôt des rapports de commission!

## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Nous avons vraiment entendu tout et n'importe quoi sur le RDU, ce soir! Certains le trouvent même facile à appliquer!

Je citerai le conseiller d'Etat François Longchamp dans son projet de loi PL 10527: «Le déploiement du RDU à l'ensemble des prestations sociales est actuellement entravé. Il se heurte à la règle selon laquelle le calcul du RDU est basé sur la dernière taxation fiscale, l'année de référence N-2. Or, cette règle n'est pas applicable aux prestations les plus importantes du système social genevois que sont, en particulier, l'aide sociale individuelle, les prestations fédérales et cantonales complémentaires à l'AVS/AI (PCF et PCC), les allocations de logement et les allocations d'études et d'apprentissage. Dans ces cas, le RDU doit être impérativement calculé sur la base des revenus de l'année en cours.

»Travailler uniquement avec l'année de référence N-2 signifie donc limiter le RDU plus ou moins aux prestations et tarifs qui l'utilisent aujourd'hui. Ce sont les subsides d'assurance maladie, les réductions tarifaires sur les camps de vacances, les réductions tarifaires sur les soins dentaires, les taxes de naturalisation d'étrangers, l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires, ainsi que les tarifs de l'aide et des soins à domicile. Même si ces prestations sont au nombre de six, elles ne représentent que 72 millions de francs environ sur un total de plus de 1 milliard, soit 7% seulement.»

Voilà pourquoi M. Longchamp a déposé ce projet de loi. Il est évident, aujourd'hui, qu'appliquer le RDU N-2 tel qu'il est en vigueur au Canton serait une grave erreur en matière de logement social en Ville. C'est pour cela que nous nous y opposons et tentons de trouver une majorité pour nous suivre.

Malheureusement, nous avons trop tardé sur ce dossier. Nous aurions pu avancer plus vite, d'une façon ou d'une autre. Enormément de temps est passé, depuis le 19 janvier dernier! On peut s'inventer toutes les excuses qu'on voudra, il suffit de consulter les notes des séances de commission – nous y avons tous accès – pour voir qu'on a parfois attendu jusqu'à une ou deux semaines avant de voter, et cela à cause d'un document manquant qui n'a d'ailleurs pas été pris en compte par la suite, ou parce que, pour telle ou telle raison, les commissaires n'ont pas été convoqués, ou encore parce qu'ils sont passés à un autre sujet avant de conclure leurs travaux sur celui-là... Bref, à cause de tous ces retards, nous voilà à la fin du mois de juin sans rien de concret en main.

Cette situation est absolument inacceptable pour les locataires de la GIM, qui sont pris en otage par le Conseil municipal. Je dénonce cet état de fait, c'est pourquoi les Verts ont déposé la résolution R-135 avec les socialistes et l'Union démocratique du centre. J'espère qu'elle sera acceptée ce soir!

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). J'ai l'impression que nous sommes engagés dans un faux débat. Tout le monde se fiche du RDU! Contrairement à ce qui vient

d'être dit, lorsque nous avons évoqué l'article 17 transitoire, c'est tout simplement parce que nous ne savions pas que le RDU était entré en force depuis deux ans. C'est le conseiller d'Etat Longchamp qui nous l'a appris. Nous nous sommes alors rendu compte que cet article transitoire 17 tombait de lui-même.

Voilà comment nous nous sommes retrouvés avec le RDU N-2 comme base de calcul des loyers sociaux de la GIM. Mais personne ici ne défend le RDU! Nous nous en fichons complètement! Ce que nous voulons, c'est que le calcul des loyers sociaux de la GIM se fasse en faveur des locataires. Nous ne sommes pas là pour galvauder le patrimoine, comme je l'ai entendu dire par un haut fonctionnaire de la GIM en commission, mais nous ne sommes pas là non plus pour faire des bénéfices sur le dos des personnes en difficulté.

Notre propos est le suivant: peu nous importe la base de calcul de ces loyers. Nous pensons, par exemple, que l'impôt cantonal et communal (ICC) serait parfait, pour autant que nous prenions en compte les mêmes déductions que dans le RDU. Mais on dit tout et n'importe quoi à ce sujet! J'ai ici la liste des déductions possibles; or, elles vont bien au-delà de ce que nous proposent le département de M<sup>me</sup> Salerno et le RDU. Nous estimons qu'il faudrait pouvoir tout déduire: frais dentaires, aides ménagères, garde des enfants... Il y a toute une série de déductions qu'il nous semble important de prendre en compte, afin que les loyers correspondent réellement aux revenus des locataires de la GIM.

Quant au reste, nous n'avons aucun problème, puisque nous avons voté le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève. Mais nous l'avons voté comme des ignorants! On nous l'a fait voter, ce RDU! Alors, si vous ne voulez pas cette base de calcul, déposez un amendement au règlement!

Nous avons bien conscience, en commission, que le RDU posait problème, mais pas parce qu'il était basé sur l'année N-2. D'ailleurs, je ne crois pas une seule seconde qu'il soit possible de déterminer le revenu d'une personne à la seconde où elle vient présenter ses papiers. C'est impossible! Pour avoir une idée du revenu des gens, il faut au moins pouvoir juger sur une année d'activité. Par conséquent, le mieux que nous puissions obtenir serait un RDU à N-1, car le N-0 est de la pure science-fiction! Ceux qui y croient méconnaissent totalement la manière de calculer un revenu.

Je le répète, si vous ne voulez pas de cette base de calcul, changez-la! Nous avons même entendu un fonctionnaire de la GIM nous dire que les personnes en difficulté pouvaient obtenir des arrangements spéciaux. Or c'est très exactement ce que nous ne voulons pas! Nous ne voulons plus d'arrangements, nous voulons un règlement qui soit clair pour toute la population! Il faut que chacun puisse calculer son propre loyer sur la base d'un document suffisamment explicite pour ça. C'est fini, les arrangements! D'ailleurs, ils ne sont que le contraire du droit.

## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

Nous voulons absolument que le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève soit appliqué. Le RDU ne vous convient pas? Ça tombe bien, il ne me convient pas non plus! J'ai travaillé là-dessus pendant des années avec Jocelyne Haller et d'autres camarades, quand j'étais députée, et nous ne trouvions pas que le RDU était un bon outil. Mais alors, donnez-nous-en un autre! Et qu'il soit clair, au lieu d'être une simple fantaisie inventée pour arranger les uns ou les autres!

Voilà pourquoi nous pensons que ce débat sur le RDU est un faux débat. En commission, conscients de cela, nous avons adressé des demandes au département de M<sup>me</sup> Salerno. Nous avons listé les manières de calculer les augmentations de loyer auparavant, nous avons évoqué les 250 à 300 familles qui attendent toujours la réévaluation demandée... Nous avons demandé des projections, pour pouvoir comparer les méthodes de calcul et choisir celle qui nous semblerait la plus favorable aux locataires. C'est tout ce qui nous importe! Nous n'avons pas de guerre à mener et nous trouvons ce règlement très bien, si ce n'est que, pour l'instant, nous n'avons aucune base de calcul cohérente pour les loyers. C'est la seule chose que nous demandions!

**M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC).** Une fois n'est pas coutume, le groupe démocrate-chrétien sera tout à fait d'accord avec ma préopinante M<sup>me</sup> Wenger. En effet, nous pensons qu'il s'agit de choisir un outil permettant l'égalité de traitement de tous les locataires de la GIM et qui tienne compte de leurs revenus et de leur fortune, puisqu'il s'agit de logements sociaux. La déclaration fiscale serait peut-être la meilleure base, mais il est vrai que le RDU, bien qu'il soit calculé sur l'année N-2, en est issu et apporte des éléments tout à fait concrets. Cependant, s'il existe d'autres outils plus appropriés, le groupe démocrate-chrétien est tout à fait ouvert à leur examen.

Pour conclure, nous pensons aussi qu'un RDU N-0 est irréaliste: il faut d'abord que la personne ait une activité pour que nous puissions l'évaluer et savoir combien elle a gagné. Il faut avoir un système de contrôle interne performant, qui vérifie ultérieurement tous les dossiers en fonction du montant du loyer attribué. Cela peut se faire après une année, par exemple, et ainsi aucun habitant du canton ne pourra se soustraire à une éventuelle modification de loyer.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Greuccio (S).** Je dois dire que je suis plutôt stupéfaite de tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent! On a l'impression que certains découvrent ce soir le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, qui a pourtant été voté par le Conseil municipal! Tout à coup, ils s'aperçoivent qu'il y a des dispositions transitoires en attendant un RDU N-0!

J'ai moi-même participé aux premiers travaux de la commission du logement sur ce règlement, et les choses étaient déjà parfaitement claires. Je rappellerai deux ou trois points. Les dispositions transitoires concernant le mode de calcul des loyers étaient limpides, il suffit pour s'en persuader de se référer à un courrier adressé à la commission du logement le 9 décembre 2008 par M. Aegerter. Ce texte, sur lequel nous avons fondé nos travaux, montrait très bien sur quels éléments on se base actuellement pour être au plus près de la situation réelle des locataires de la GIM.

Nous voulons que ces personnes puissent bénéficier d'un loyer répondant à leurs besoins prépondérants. Il n'y a rien d'original à cela, puisque nous nous sommes basés sur les pratiques des fondations immobilières de droit public – notamment la Direction du logement, au niveau cantonal – pour définir cette politique. Nous appliquons le taux d'effort et le taux d'occupation. Par analogie avec le RDU N-0, les revenus ainsi calculés sont clairs et nets, de même que les possibles déductions. Le quinzième du montant de la fortune est pris en compte dans les revenus – c'est une nouveauté – comme dans le RDU.

Il n'y a donc pas de pratique occulte à déplorer aujourd'hui. On peut aimer ou pas la façon de calculer les loyers sociaux de la GIM, mais elle est définie noir sur blanc dans un règlement et la transparence est garantie. Le montant de ces loyers ne se fabrique pas; il est donné en fonction des revenus déclarés et des déductions prises en compte. Je défie quiconque de dire que cela peut relever des «arrangements» dont parlait M<sup>me</sup> Wenger. Si arrangements il y a, c'est par rapport à une situation familiale évoluant brusquement en raison d'une rupture, d'une mise au chômage ou d'un autre problème qui mettrait tout à coup une personne en état de fragilité à cause d'un revenu moindre. Dans ce cas, effectivement, le loyer peut être immédiatement adapté.

En ce qui concerne ce fameux RDU, je cite M. Aegerter, pour qu'on ne m'accuse pas d'inventer ce que je dis: «Le RDU disponible aujourd'hui est celui basé sur les revenus de l'année N-2, ce qui signifie que le RDU 2006 est déterminant pour l'année 2008. Les locataires de la GIM disposent donc du RDU 2006.» Nous sommes aujourd'hui en 2010, ce qui signifie que le RDU devrait être évalué en fonction de la situation en 2008.

Or, nous savons tout de même qu'une «légère» crise financière est intervenue dans l'intervalle, causant des problèmes financiers à nombre de concitoyens et de concitoyennes – je pense notamment à des diminutions notables de revenus. Il ne serait donc pas juste de calculer le montant des loyers sur un revenu d'il y a deux ans, sans doute plus élevé qu'actuellement.

Rien d'étonnant à cette considération, puisque les services de l'Etat eux-mêmes ont décidé de ne pas appliquer cette méthode de calcul N-2. Et ce ne sont pas les moindres: l'Hospice général, le Service des prestations complémentaires,



## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

la Direction du logement... Ces instances ont les mêmes objectifs que la GIM, à savoir répondre aux besoins des plus démunis; de ce fait, elles sont confrontées aux mêmes problèmes pour évaluer au plus juste la situation des gens.

J'étais très étonnée d'entendre M<sup>me</sup> Wenger dire que peu importe la méthode de calcul! Elle est très importante, si nous voulons être au plus proche de la situation financière des gens et empêcher que leur loyer ne morde de manière trop importante sur leur budget. Se baser sur l'ICC ne serait pas une bonne idée. En effet, nous savons très bien qu'il se passe du temps entre le moment où nous remplissons notre déclaration d'impôts et celui où nous recevons le bordereau avec le montant à payer. Ce délai ne reflète pas la situation des gens en temps réel mais, au mieux, à N-1.

En votant le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, le Conseil municipal a voulu cerner le plus précisément possible la réalité économique vécue par les locataires de la GIM, afin de leur éviter de se retrouver dans des situations qui les handicaperaient dans leur vie quotidienne. Il me semble que nous pourrions au moins tous partager cet objectif-là!

Laissons travailler les personnes habilitées à définir ces modes de calcul et évitons de toujours aborder la question du logement de manière polémique, car cela nuit aux locataires de la GIM! Le débat d'aujourd'hui ne fait que semer l'incertitude parmi eux en leur donnant une vision complètement opaque de la manière d'établir leur loyer. Nous sommes peut-être en période préélectorale, mais j'estime qu'il est extrêmement dangereux de rendre les locataires de la GIM captifs des querelles intestines du Conseil municipal, et cela juste pour gagner des voix.

Je tiens à signaler à M<sup>me</sup> Wenger que les socialistes n'ont pas voté le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève «comme des ignorants». Les réflexions de la commission du logement ont été menées avec l'aide de M<sup>e</sup> Lachat, et je ne pense pas qu'il se serait laissé entourer par une bande d'ignorants à qui il aurait permis de faire un travail incorrect. Je signale au passage qu'il a écrit un important volume sur le droit du bail, et que, nous tous réunis, nous n'avons pas ses compétences en la matière. A un moment donné, il faut savoir se mettre à son juste niveau et faire confiance aux professionnels compétents.

Je termine en revenant aux propos de M. Froidevaux, qui disait: «Ne reprenons pas les mauvaises pratiques antérieures.» Voilà qui est amusant! Mais ces mauvaises pratiques antérieures – c'est vous qui les avez qualifiées ainsi, Monsieur le conseiller municipal – émanaient d'un conseiller administratif qui n'était pas de notre bord politique, que je sache! Personnellement, je ne me serais jamais permis d'adresser un tel blâme au magistrat en question. Je pense que chacun a

essayé comme il a pu de donner une meilleure lisibilité au règlement des logements sociaux de la GIM.

A présent, laissons les fonctionnaires faire leur travail! Les personnes nommées à la GIM ont des compétences professionnelles évidentes – certaines ont même déjà eu un long parcours à l'Etat et sont reconnues comme spécialistes dans le domaine du logement. Ne fragilisons pas tout le système en semant le doute chez les locataires, qui pâtissent des petites querelles auxquelles nous nous livrons en ce moment. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai écouté attentivement les propos échangés dans cette enceinte ce soir. Comme ma préopinante socialiste, j'aimerais quand même rappeler l'historique de la résolution R-135. Nous avons voté le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève il y a plus d'une année et demie. Six mois après, seulement, A gauche toute! a voulu le modifier avec le projet d'arrêté PA-100. Heureusement que tous les objets ne sont pas traités de la sorte! Nous n'avancerions plus du tout, et nous serions englués dans des dossiers en suspens.

Je le répète, le règlement sur les logements sociaux de la GIM a été étudié en commission du logement, où chaque groupe politique a un représentant qui aurait pu réagir contre l'article transitoire 17. N'oublions pas qu'il est question ici d'une population modeste qui attend depuis six mois la réévaluation de ses loyers. Or la situation économique n'est pas facile! Ces gens attendent que nous prenions une décision, et nous, nous traînons, nous traînons! Cette situation est inacceptable pour cette classe populaire modeste.

Le groupe de l'Union démocratique du centre reste convaincu de la justesse, du bien-fondé et de l'équité du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, même si les gens doivent encore demander la réévaluation de leur loyer. A ce jour, on ne nous a pas proposé de meilleur règlement, et je défie quiconque d'en trouver un équivalent dans une régie – en tout cas, pour ce qui est des logements sociaux. Nous voterons donc la résolution R-135.

Je voulais encore dire quelques mots au sujet des compétences des fonctionnaires de la GIM. Nous sommes là pour exprimer une vision politique des choses, mais les personnes qui ont élaboré ce règlement doivent pouvoir travailler maintenant à son application. On râle quand le temps de recrutement est trop long et qu'il faut attendre six mois pour engager du personnel; eh bien, il est tout aussi inadmissible de ne pas laisser travailler les fonctionnaires en place pendant six mois!

## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

**M. Alexis Barbey (L).** Comme M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, j'ai participé aux travaux de la commission du logement sur le nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève. Comme elle, j'ai pu bénéficier des conseils de M<sup>e</sup> Lachat, dont les avis m'ont paru fondés, pour la plupart, et assez bien formulés pour être crédibles.

Mais quand on nous dit de nous en remettre aux compétences des techniciens et de ne pas nous immiscer dans leur travail, de ne pas émettre d'avis sur la question, mon âme de libéral se révolte! Madame la présidente, vous transmettez à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio que nous sommes là pour quelque chose! Les politiciens sont élus pour une raison bien claire: ils n'ont absolument aucune compétence mais beaucoup d'avis à donner, et ils servent de courroie de transmission entre la population et les fonctionnaires.

Il est hors de question que les politiciens ne se mêlent pas des projets de la Ville! Si tel était le cas, ce serait la fin de la démocratie, laquelle est censée mettre au vu et au su de tout le monde les raisons pour lesquelles les décisions sont prises. Or, ces raisons ne peuvent jamais être que les techniciens savent mieux que les politiciens ce qu'il convient de faire et comment, parce qu'ils ont reçu une formation professionnelle adéquate. Il est vrai que la gauche ne nous sert ce discours que de temps en temps, c'est pourquoi je ne peux pas m'empêcher de réagir quand je l'entends.

Personne n'a la science infuse, et il n'y a aucune raison pour que les politiciens ne s'emparent pas d'un problème ou d'un autre – quitte à en faire mauvais usage. Ils servent au moins à mettre à découvert des problèmes qui, s'ils demeureraient au niveau des fonctionnaires et des spécialistes comme M<sup>e</sup> Lachat, risqueraient de déraiper ou de rester cachés sous le tapis. Nous sommes là pour faire le ménage, et nous continuerons à le faire!

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Il y a quelque temps, l'emploi du mot «menteur» a fait scandale dans ce Conseil municipal. Et voilà que, ce soir, on me reproche d'avoir parlé des «mauvaises pratiques antérieures»... Mais c'était justement ne pas mentir que d'utiliser ce terme! C'était faire le bilan d'une situation que tout le monde connaît!

Je n'ai donc pas inventé ces mauvaises pratiques antérieures, comme quelqu'un l'a prétendu tout à l'heure – bien au contraire! J'ai voulu dire que chaque magistrat à son tour a voulu mettre un terme à ces mauvaises pratiques connues de tous, et je pensais notamment à Pierre Muller, car c'est lui qui a mené ces réformes le plus loin. Mais, évidemment, il s'est opposé à la gauche municipale, c'est-à-dire – je ne résiste pas à la tentation de mettre des noms – à la magistrature actuelle, qui lui a succédé.

## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

Je voulais dire aussi que le règlement conçu par M<sup>e</sup> Lachat est, somme toute, quasiment identique à celui de Pierre Muller que le Conseil municipal avait refusé et dont la magistrate persiste aujourd'hui encore à dire qu'il était différent. Mais j'insiste: pour l'essentiel, c'était le même.

Si le Conseil municipal veut aller de l'avant pour que les pratiques antérieures restent à l'imparfait, il faut néanmoins les reconnaître sans rougir, les assumer et tirer les conclusions qui s'imposent. A ce moment-là seulement, le bilan de nos efforts sera positif. Or, tout le monde sait que ces fameuses pratiques antérieures sont tenaces! M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio vient même de revendiquer la nécessité de la souplesse dans l'application du règlement sur les logements sociaux – c'est-à-dire la nécessité que les contribuables qui financent en réalité ces logements ignorent tout ce qui concerne leurs bénéficiaires.

Ce faisant, on est en train de reprendre ces pratiques tout en les fustigeant... Voilà quelle est votre fierté, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, voilà la médaille que vous porterez à la boutonnière tout au long de la campagne électorale! Je laisse ce programme à la gauche, d'ailleurs c'est aussi celui de la magistrate Salerno et je ne l'en félicite pas. Pour notre part, nous ne pouvons souscrire à ce mode de procéder.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Je voulais encore apporter deux ou trois précisions. D'abord, M. Froidevaux a prétendu que l'ancien règlement de M. Muller était identique à celui de M<sup>me</sup> Salerno que nous avons voté. Ce n'est pas vrai! La différence majeure réside dans le mode de calcul des loyers, que l'Alternative a toujours voulu et qui n'a jamais plu à l'Entente.

J'ai aussi entendu que l'article 17 n'était pas clair, qu'il était farfelu, ou que sais-je encore... M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio l'a très bien dit: cet article transitoire du règlement était parfaitement limpide, il était censé nous faire attendre le RDU réactualisé par le Grand Conseil. La lettre de M. Aegerter du 9 novembre 2008 était elle aussi très claire sur le problème du RDU à l'époque. Par conséquent, à moins d'avoir perdu ses documents, aucun des commissaires au logement ne peut dire qu'il ignorait que le RDU appliqué actuellement par le Canton pêche par un décalage de deux ans. Affirmer qu'on ne le savait pas, c'est faire preuve de mauvaise foi! Cela figure noir sur blanc dans le rapport PR-626 A et dans ce courrier.

Enfin, je crois que ce dont les personnes dans la nécessité ont le plus besoin, aujourd'hui, ce n'est pas d'un mode de calcul du RDU ou d'un autre – même si je pense que celui de l'article transitoire 17 est le meilleur qui puisse être appliqué pour l'instant. Ce qu'il faut à ces personnes, c'est que la réforme du logement social avance et qu'elles trouvent un logement social en Ville de Genève.

## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

**M. Alexis Barbey (L).** Il me semble que nous avons longuement disserté sur les procédures, les méthodes et les détails organisationnels concernant le règlement des logements sociaux de la GIM. A présent, j'aimerais revenir aux raisons fondamentales pour lesquelles il n'est pas acceptable aux yeux des libéraux. Voilà pourquoi nous intervenons sans cesse dans ce débat.

Il ne s'agit pas de savoir quels sont les revenus des gens pour choisir comment attribuer ces logements. Il n'est pas non plus question de connaître les antécédents des futurs locataires de la GIM. Pour nous, la question clé reste toujours la suivante: un objet immobilier a-t-il un prix en tant que tel, ou en fonction de ce que peut s'offrir la personne qui veut en bénéficier? Pour les libéraux, il est clair qu'un appartement, c'est un appartement! Il a une surface, une situation, un usage. Son prix doit être déterminé en fonction de ces données. S'il n'est pas accessible à une partie de la population à laquelle on veut l'attribuer, on la subventionne. Mais ici, on renverse complètement ce paradigme en décidant qu'un objet immobilier n'a pas de prix objectif, mais que le loyer est fonction des revenus du locataire.

Si l'on étend cette réflexion à tous les aspects de la vie – je sais que les socialistes aimeraient beaucoup qu'il en soit ainsi avec l'assurance maladie, entre autres – nous en arriverons à un fonctionnement économique selon lequel la règle ne sera plus la valeur d'un bien, mais ce que tel ou tel peut payer pour l'obtenir. Un tel système n'est pas extensible à merci! A un moment donné, il faut qu'il y ait des gens pour financer ce que les autres ne peuvent pas se payer.

Jusqu'à présent, l'ancien règlement de la GIM fonctionnait bon an, mal an, mais le nouveau pose un gros problème: non seulement on ne fixe plus de prix objectifs pour les objets immobiliers, mais en plus nous ne parvenons même pas à nous mettre d'accord sur le mode de calcul en fonction duquel les loyers seront déterminés! Voilà ce qui se passe dans ce débat sur le RDU, lequel, pour le moment, est basé sur l'année N-2 mais que d'aucuns aimeraient rendre instantané.

Mesdames et Messieurs, la limite d'un système, c'est la possibilité de l'appliquer. Or, le règlement préconisé par la gauche et voté par la majorité du Conseil municipal pour les logements sociaux de la GIM n'est tout simplement pas applicable! C'est pourquoi nous proposons de revenir en arrière et de réappliquer un règlement selon lequel on fixe un prix pour chaque objet et on attribue une subvention à ceux qui en ont besoin pour pouvoir en bénéficier.

**M. Rémy Burri (R).** Nous avons entendu dire plusieurs fois, dans cette enceinte, que la résolution R-135 devait permettre à M<sup>me</sup> Salerno et à la GIM de procéder à des baisses de loyer. Or, je rappelle que la proposition PR-626 votée

## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

par ce plénum visait à empêcher M<sup>me</sup> Salerno de procéder non pas à des baisses, mais à des hausses de loyer! Par conséquent, je ne comprends pas ce qui empêche aujourd'hui les services de la GIM de travailler à d'éventuelles baisses de loyer, puisqu'il semble qu'ils soient un peu désœuvrés tant que nous n'aurons pas voté sur le projet d'arrêté PA-100.

Nous ne nous sommes jamais opposés à de telles baisses, mais nous voulions simplement éviter la catastrophe qui s'annonçait, si le règlement était appliqué sans trop de discernement. Voilà pourquoi nous avons renvoyé le projet d'arrêté PA-100 et la résolution R-126 en commission du logement, afin d'obtenir des réponses claires à ce sujet. Nous les attendons toujours...

D'ailleurs, sur le fond, je me demande ce que vaut réellement la résolution R-135 par rapport au projet d'arrêté renvoyé en commission. Elle me semble absolument inutile et stérile! Je ne vois pas où veulent en venir ses auteurs, et je ne comprends pas leurs préoccupations. Un jour ou l'autre, le rapport sur le projet d'arrêté PA-100 nous parviendra quand même et nous devons le mettre aux voix, quel que soit le résultat du vote de ce soir.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Mesdames et Messieurs, il fait chaud, ce soir... Alors, on s'évente, à droite, à gauche, on oublie ce qu'on a voté, pourquoi on l'a voté, ce qu'on a dit... Mais l'a-t-on vraiment dit?

On voulait le RDU? Mais M<sup>me</sup> Wenger affirme qu'on s'en fout, du RDU! Alors, on veut bien d'un autre système. Mais venez nous en proposer un, Madame Golay! Et on l'étudiera, et on l'enverra en commission, et cela durera des siècles... On peut bien se demander pourquoi ne pas changer de système, pourquoi ne pas revenir à l'ancien... Mesdames et Messieurs, vous avez le droit de faire tout ce que vous voulez! Le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève vous appartient!

Simplement, il y a quand même quelque chose d'un peu perturbant, piquant, bizarre dans ce débat. C'est qu'on ne se souvient pas! On avait dit une chose, et maintenant on dit son contraire! On a reçu des courriers, mais on ne les a pas lus! On a siégé en commission, mais on n'a pas compris! On était pourtant quinze, en commission, à plancher sur ce sujet pendant près d'un an et demi! On a entendu M<sup>e</sup> Lachat, d'anciens juges à la retraite – des libéraux – les locataires de la GIM, la Chambre genevoise immobilière... On a auditionné tout le monde, en commission!

Je vous renvoie au rapport PR-626 A/B, il est assez épais et c'est pratique, quand on veut s'éventer... Vous avez reçu les avis de tous les interlocuteurs possibles à propos du logement social. Peut-être le nouveau règlement n'était-il pas

## Résolution: règlement de la Gérance immobilière municipale

parfait, mais il leur a plu! Bien sûr, on peut ne pas être d'accord idéologiquement avec ses fondements, comme c'est le cas des libéraux depuis le début. Cela, je veux bien l'entendre, mais on ne peut pas dire qu'on n'a pas reçu des courriers, qui figurent d'ailleurs dans le rapport! On ne peut pas dire qu'on n'a pas entendu les fonctionnaires auditionnés par la commission du logement et qu'on n'a pas lu les notes de séances!

Vraiment, je me demande sur quelle planète vous êtes! On a été élus, on a prêté serment, on a travaillé... et puis, un jour, on a tout oublié! Et maintenant, on nous dit qu'appliquer le RDU ou un autre système, c'est égal! Mais on veut le droit, rien que le droit, c'est-à-dire l'équité de traitement des locataires. Et on laisse croire que les collaboratrices et collaborateurs de la GIM feraient tout et n'importe quoi, travailleraient dans l'incohérence et l'arbitraire...

Madame Buchet-Harder, vous avez dit que, six mois après le vote du règlement sur les logements sociaux, on avait commencé à déposer des projets d'arrêtés pour le modifier. Qu'est-ce que c'était que ces projets d'arrêtés? Je vais vous le rappeler, car je m'en souviens! Ils concernaient les personnes âgées, qu'il ne fallait pas traiter sans discernement, cruellement... Forcément, c'est comme ça que la Ville les traite! Tout le monde sait que nous traitons mal les gens! Loyer maximal à la GIM: 1200 francs pour un quatre-pièces au centre-ville! Qui dit mieux? Et, pour un cinq-pièces, 1600 francs! Qui dit mieux? Mais il ne faut pas maltraiter les gens, paraît-il...

Voilà donc qu'on a commencé à déposer des objets pour favoriser les personnes âgées, les familles monoparentales... Un projet d'arrêté, deux projets d'arrêtés, une motion, une résolution, une interpellation, un article dans *Le Temps*, un autre dans *Le Courrier*... Et on y va, on se déchaîne! Mais, dans les faits, ceux qui me demandent ce soir d'appliquer le droit sans faire d'exceptions sont les mêmes qui me suppliaient de ne pas être cruelle et inflexible avec les gens, de laisser parler mon cœur! Mais on a oublié ce détail, parce que c'était l'hiver et qu'il faisait froid, alors qu'aujourd'hui c'est l'été et qu'il fait chaud...

Mesdames et Messieurs, agissez comme vous voulez! Le Conseil administratif, lui, il a fait son travail. Il y a plus d'une année, il vous a soumis la proposition PR-626. Ne faites pas cette tête, Madame Kraft-Babel! Je sais que vous ne l'avez pas acceptée, mais elle a été votée par la majorité du Conseil municipal et le règlement fixant les conditions de logement des logements à caractère social de la Ville de Genève existe aujourd'hui! S'il ne vous plaît pas, changez-le!

Certains disent que l'administration ne travaille plus, mais ce n'est pas vrai! Elle n'est jamais désœuvrée, car elle a moult choses à faire! Eh bien, elle fera exactement comme vous voudrez, Mesdames et Messieurs! Avant ou après M<sup>me</sup> Salerno, peu importe! L'administration travaille bien, je veux que ce soit dit et entendu! Ce règlement que vous avez tellement voulu, vous devez à présent

en assumer l'héritage. Vous voulez le changer? Changez-le! Mais n'oubliez pas tout ce qui s'est passé! Ne faites pas semblant de ne pas avoir lu les courriers, de ne pas les avoir compris ou de ne pas avoir reçu les rapports sur la proposition PR-626. Durant l'été, si par hasard vous n'avez rien à faire, relisez-les! De cette manière, lorsque vous vous positionnerez sur le projet d'arrêté d'A gauche toute! PA-100, au mois de septembre, vous l'accepterez ou le refuserez en toute connaissance de cause. Et les locataires de la GIM sauront ce que vous défendez!

En tout cas, ce qui est clair, ce soir, c'est que certains dans cette enceinte défendent le logement social, tandis que d'autres s'amuse, s'éventent... Et cela ne fait pas rire le Conseil administratif! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 34 oui contre 25 non (8 abstentions).

(*Applaudissements des Verts et des socialistes.*)

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de reprendre ses travaux sur l'application du nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève.

**La présidente.** Nous avons reçu une motion d'ordre d'A gauche toute!, des socialistes et des Verts demandant que les rapports de majorité et de minorité PR-749 A/B de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 octobre 2009 en vue de la modification du statut du personnel de la Ville de Genève soient traités demain, 29 juin, à 17 h. Je donne la parole aux auteurs de la motion d'ordre pour défendre cette urgence.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AGT). Lorsque nous avons déposé cette motion d'ordre, nous ne nous doutions pas des urgences à traiter ce soir. Nous n'avons même pas commencé les propositions du Conseil administratif! Cependant, je crois qu'il nous tient à cœur à toutes et à tous, dans cette enceinte, de débattre du statut du personnel de la Ville avant la pause estivale. Par conséquent, je modifie l'intitulé de notre motion d'ordre et demande que le débat sur les rapports PR-749 A/B ait lieu demain, peu importe à quelle heure, pourvu que nous arrivions à un vote définitif avant la fin de la séance de 20 h 30.



**La présidente.** Je donne la parole à une personne par groupe pour s'exprimer sur cette motion d'ordre.

**M. Alexis Barbey (L).** Je me prononcerai au nom des groupes radical et libéral. Nous sommes un peu surpris par cette demande. Tout à coup, il y aurait péril en la demeure, si nous ne votions pas immédiatement ce nouveau statut du personnel... L'administration dépend-elle de cela pour fonctionner normalement? Je ne le crois pas. Les fonctionnaires sont des gens responsables, et ils peuvent continuer de travailler comme ils l'ont fait selon l'ancien statut depuis extrêmement longtemps. N'en déplaise à M<sup>me</sup> Salerno, on n'est pas dans une pièce d'Ibsen, ici, mais dans une vraie arène politique!

Les radicaux et les libéraux ne pensent pas qu'il nous faille absolument voter ce statut demain. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous avez prolongé les débats outre mesure sur les objets que nous venons de traiter, alors tant pis pour vous! Nous voulons respecter notre ordre du jour exactement comme il est écrit, et je ne vois pas pourquoi les propositions du Conseil administratif seraient soudain plus importantes que les rapports des commissions.

*Des voix.* Mais c'est justement un rapport de commission!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 34 oui contre 32 non.

**La présidente.** Ces rapports de majorité et de minorité PR-749 A/B seront traités demain, immédiatement après les objets dont nous avons voté l'urgence ce soir.

## 18. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 19. Interpellations.

Néant.

**20. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	390
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	390
3. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 24 juin 2008 de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, acceptée par le Conseil municipal le 24 mars 2010, intitulée: «Cadrons la vidéosurveillance!» (R-114) . . . . .	390
4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey et M <sup>me</sup> Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève» (M-641) . . .	394
5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2007 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2009, intitulée: «Pour un véritable pont entre les Vernets et la rue de l'Ecole-de-Médecine!» (M-722) . . . . .	396
6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 juin 2008 de la commission de l'aménagement, acceptée par le Conseil municipal le 17 février 2010, intitulée: «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles» (M-812) . . . . .	397
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 janvier 2009 de M <sup>me</sup> Isabelle Brunier, intitulée: «Platanes du boulevard Helvétique» (QE-302) . . . . .	399
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2010 de M. Grégoire Carasso, intitulée: «Evolution des sommes d'investissement allouées à la Voirie» (QE-322) . . . . .	401
9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 11 mars 2009, sur la pétition intitulée: «Fermer la rue de la Tour-de-Boël pour lutter contre le vacarme nocturne» (P-217) . . . . .	404

10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 23 juin 2009 de M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Christophe Buemi, développée le 23 mars 2010, intitulée: «Pour que Radio Cité redevienne une véritable radio associative genevoise» (I-199). . . . . 406
11. Réponse du Conseil administratif à:
- la motion du 29 novembre 2006 de MM. Roman Juon, David Metzger, M<sup>me</sup> Nicole Bobillier, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Annina Pfund, Béatrice Graf Lateo, M. Jean-Charles Rielle, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Travaux d'intérêt général» (M-660);
  - la motion du 12 mars 2008 de M. Alain de Kalbermatten, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2008, intitulée: «Des TIG pour la Ville de Genève» (M-779) . . . . . 409
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 janvier 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Aide aux anciennes et anciens employé-e-s de la Ville à organiser leur retraite tout en passant leur savoir-faire à leurs successeurs» (QE-252). . . . . 412
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2010 de M. Grégoire Carasso, intitulée: «Ainsi fonds, fonds... (péréquation financière fédérale en faveur des villes-centres)» (QE-323) . . . . 415
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 décembre 2008 de M. Grégoire Carasso: «La Ville de Genève fera-t-elle aussi la «preuve par l'acte»?» (QE-301) . . . . . 415
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chapuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez, acceptée par le Conseil municipal le 20 février 2008, intitulée: «Pour une retraite flexible et à la carte en faveur du personnel de la Ville de Genève» (M-702). . . . . 419
16. Projet d'arrêté du 28 juin 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et M. Gérard Deshusses en vue de l'ouverture d'un crédit de

2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PA-110). . . . .	422
17. Résolution du 28 juin 2010 de M <sup>me</sup> Anne Moratti Jung, M. Gérard Deshusses et M <sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder: «Pour que la Gérance immobilière municipale reprenne son travail!» (R-135). . . . .	443
18. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	461
19. Interpellations . . . . .	461
20. Questions écrites . . . . .	462

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*